

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

**cnrs**  
édipasser les frontières

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

N°9

SEPTEMBRE 2018

## Table des matières

### 02. L'organisation générale du CNRS

#### 02.08 Le CNRS en région

##### 02.08.02 Compétence des délégués régionaux

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux - 18/07/2018 - - DEC181596DAJ..... p.17

#### 02.10 Les instances consultatives

##### 02.10.04. Autres instances consultatives

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - 14/09/2018 - - DEC182446DAJ..... p.20

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182439DAJ..... p.23

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaires et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - 14/09/2018 - - DEC182440DAJ..... p.25

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - 14/09/2018 - - DEC182441DAJ..... p.27

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182442DAJ..... p.29

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182444DAJ..... p.31

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - 14/09/2018 - - DEC182445DAJ..... p.34

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - 17/09/2018 - - DEC182606DAJ..... p.37

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182447DAJ..... p.38

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182484DAJ..... p.41

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - 14/09/2018 - - DEC182485DAJ..... p.44

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - 14/09/2018 - - DEC182486DAJ..... p.47

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182487DAJ..... p.50

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS - 17/09/2018 - - DEC182603DAJ..... p.53

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) - 17/09/2018 - - DEC182604DAJ..... p.54

Décision arrêtant la liste pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS - 17/09/2018 - - DEC182605DAJ..... p.56

## 02.12 Autres comités et missions

### 02.12.05. Autres comités

Décision relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - 13/07/2018 - - DEC181748DAJ..... p.57

## **05. Budget, finances et comptabilité**

### 05.03 Recettes

#### 05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

##### 05.03.04.03 Dons et legs

Décision d'acceptation du don d'une chambre à vide au LPC UMR6534 - 04/10/2018 - - DEC182570DSFIM..... p.60

## **07. Mesures particulières du CNRS**

### 07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

#### 07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

##### 07.01.01.09. 2017

Décision portant nomination de M. Alain PONTON aux fonctions de chargé de mission - 22/12/2017 - - DEC173025DIRE..... p.61

##### 2018

Décision portant nomination de Mme Corinne GAUTHIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord (CEPN) - 08/06/2018 - - DEC182523DR01..... p.62

Décision portant cessation de fonctions de Mme Solen GUEZENNEC, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL) - 28/06/2018 - - DEC182524DR01..... p.64

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bruno Gasnier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8250 intitulée « Neurophotonique » - 29/08/2018 - - DEC182191INSB..... p.65

Décision portant nomination de M. Olivier SERRE aux fonctions de chargé de mission - 25/09/2018 - - DEC182588INS2I..... p.66

Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission - 04/07/2018 - - DEC181719MPR..... p.67

Décision portant nomination de Mme Cristiana MAZZONI aux fonctions de directrice de l'UMR 3329 AUSSER, à compter du 1er janvier 2019 - 28/08/2018 - - DEC182455INSHS..... p.69

Décision portant nomination de Mme Caroline BIREAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux - 07/06/2018 - - DEC182528DR01..... p.70

#### 07.01.02. DR2

##### 2018

Décision portant cessation de fonctions de M. François HUET et nomination de M. Hubert PERROT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8235 intitulée « Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques » (LISE) - 31/08/2018 - - DEC182215INC..... p.72

Décision portant nomination de M. Axel Buguin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR168, intitulée "Unité physico-chimie (P.C.C.)" - 02/10/2018 - - DEC182450INC..... p.73

Décision portant nomination de M. Mathieu Leroux-Coyau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris - 20/03/2018 - - DEC172982DR02..... p.74

Décision portant nomination de Mme Stéphanie De Gois aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8246 intitulée Neurosciences Paris-Seine - 27/03/2018 - - DEC173175DR02..... p.76

Décision portant nomination de M. Thierry Allard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - 12/04/2018 - - DEC173180DR02..... p.78

#### 07.01.05. DR5

2018

Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Margairaz, directeur et nomination de Mme Valérie Boussard aux fonctions de directrice par intérim de l'UMr8533 (IDHES) - 27/09/2018 - - DEC182476INSHS..... p.80

Décision portant nomination de M. Pierre ALLARD directeur de l'UMR n° 7055 Préhistoire et technologie, à compter du 1er septembre 2018 - 04/10/2018 - - DEC182438INSHS..... p.81

#### 07.01.06. DR6

2018

Décision portant nomination de Mme Virginie Moutarlier aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6213 intitulée Institut UTINAM - 03/09/2018 - - DEC182122DR06..... p.82

#### 07.01.07. DR7

2018

Décision portant nomination de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA) - 24/08/2018 - - DEC182055INC..... p.83

Décision portant cessation de fonctions de Mme Cindy DIERYCKX, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5240 intitulée "Microbiologie, adaptation et pathogénie" - 06/09/2018 - - DEC182494DR07..... p.84

Décision portant nomination de M. Gioanni et de Mme Fourier aux fonctions de directeur et directrice de l'UMR5189 HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES (HiSoMa), à compter du 1er janvier 2019 - 24/08/2018 - - DEC182443INSHS..... p.85

Décision portant nomination de M. Jean-Luc CAROUJAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR2005 intitulée "Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne" - 06/03/2018 - - DEC180750DR07..... p.86

#### 07.01.08. DR8

2018

Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES. - 08/08/2018 - - DEC182147DR08..... p.87

#### 07.01.09. DR10

2018

Décision portant nomination de Madame Delphine Schmitt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA) - 07/09/2018 - - DEC182491DR10..... p.91

Décision portant nomination de M. Jérôme WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire - 06/09/2018 - - DEC171690DR10..... p.92

07.01.10. DR11

2018

Décision portant nomination de M Olivier JOUBERT aux fonctions de chargé de mission - 11/09/2018 - - DEC182049DIRE..... p.94

Décision portant nomination de Monsieur Laurent Orgéas aux fonctions de chargé de mission - 04/10/2018 - - DEC182559INSIS..... p.95

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

Décision portant nomination de M. Franck LICHNOWSKI aux fonctions de responsable adjoint du service des systèmes d'information de la délégation Provence et Corse - 28/12/2017 - - DEC181983DR12..... p.96

Décision portant nomination de M. Patrice GARCIA aux fonctions de responsable adjoint du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse - 28/12/2017 - - DEC181985DR12..... p.97

Décision portant nomination de Mme Isabelle PAVARD aux fonctions de responsable adjoint du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse - 28/12/2017 - - DEC181984DR12..... p.98

2018

Décision portant nomination de Mme Héléne BOYER aux fonctions d'adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse - 04/09/2018 - - DEC182493DR12..... p.99

Décision portant nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7307 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST). - 24/08/2018 - - DEC182029INSHS..... p.100

Décision portant nomination de M.Marc ROUSSET aux fonctions de chargé de mission - 20/06/2018 - - DEC181777DIRE..... p.101

07.01.12. DR13

2018

Décision portant cessation de fonctions de Mme Déborah JONES et nomination de M. Lorenzo STIEVANO aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3105 intitulée « Fédération de Recherche Chimie Balard » - 24/08/2018 - - DEC182064INC..... p.102

Décision portant nomination de Mme Réjane Roure directrice et de M. Christophe Pellecier, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes, à compter du 1er septembre 2018 - 04/10/2018 - - DEC182411INSHS..... p.103

Décision portant nomination de M. Moulay Tahar SOUGRATI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 5253 intitulée ICGM - 13/03/2018 - - DEC181038DR13..... p.104

Décision portant nomination de M.Michel HASSAN aux fonctions de chargé de mission - 20/06/2018 - - DEC181778DIRE..... p.106

Décision portant nomination de M. Gaël SIMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5110 intitulée Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens. - 21/02/2018 - - DEC180807DR13..... p.107

07.01.13. DR14

2018

Décision portant nominations de Mme Catherine Soldano aux fonctions de directrice adjointe par intérim et M. Philippe Lemistre, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5044

intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP). - 28/08/2018 - -  
DEC182063INSHS..... p.108

Décision portant nomination de M. Michel Loreau, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5321  
intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) » - 21/08/2018 - -  
DEC182073INEE..... p.109

Décision portant nomination de M. François Godicheau aux fonctions de directeur et de Mmes Sylvie  
Chaperon et Christine Dousset aux fonctions de directrices adjointes par intérim de l'unité mixte de  
recherche n°5136 intitulée France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs  
(FRA.M.ESPA), à compter du 1er septembre 2018 - 30/08/2018 - - DEC181402INSHS.....  
p.110

#### 07.01.14. DR15 2018

Décision portant nomination de Mme Constance VALENTIN aux fonctions de personne compétente  
en radioprotection de l'UMR5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA) -  
27/06/2018 - - DEC181894DR15..... p.111

Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERÉ aux fonctions d'assistante de prévention  
au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) -  
03/07/2018 - - DEC182010DR15..... p.113

Décision portant cessation de fonctions de Mme Valérie FALCK, assistante de prévention (AP) au  
sein de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale  
(COMPTRASEC) - 27/06/2018 - - DEC181945DR15..... p.115

Décision portant nomination de Mme Sylvie Clarimont directrice adjointe de l'unité mixte de  
recherche n°5319 PASSAGES, à compter du 1er septembre 2018 - 30/08/2018 - -  
DEC182089INSHS..... p.116

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu ROUZIERES, assistant de prévention (AP) au  
sein de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP) - 11/09/2018 - -  
DEC182529DR15..... p.117

Décision portant nomination de Mme Sandrine Couronné aux fonctions de responsable par intérim  
du 10 septembre 2018 au 31 mars 2019 du service patrimoine et logistique de la délégation  
Aquitaine - 10/09/2018 - - DEC182230DR15..... p.118

#### 07.01.15. DR16 2018

décision portant nomination de M. François Bon aux fonctions de directeur de l'USR3132 -  
08/02/2018 - - DEC180246INSHS..... p.119

nomination de M. Heurtaux Jérôme en tant que directeur par intérim de l'USR3138 en remplacement  
de Clara Royer - 30/08/2018 - - DEC182318INSHS..... p.120

nomination de Marie Bridonneau aux fonctions de directrice par intérim de l'USR3137 et cessation de  
fonctions de M. David Ambrosetti - 30/08/2018 - - DEC182288INSHS..... p.121

nomination de Mme Marie-Aude FOUERE en tant que directrice par intérim de l'USR3336 en  
remplacement de Marie-Emmanuelle Pommerolle à compter du 1er septembre 2018 - 30/08/2018 - -  
DEC182283INSHS..... p.122

Nomination d'Andrien Delmas en tant que directeur par intérim de l'USR3136 et fin de mandat de  
Madame Karima Dirèche directrice par intérim. - 30/08/2018 - - DEC182275INSHS..... p.123

#### 07.01.16. DR17 2018

Décision portant cessation de fonctions de Madame Anne Marie TREGUIER et nomination de  
Monsieur Frédéric JEAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée «  
Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM). - 05/10/2018 - - DEC182535INSU..... p.124

Décision portant nomination de Mme Anne-Laure GUILBAUD-GUIHOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6015 Physiopathologie Mitochondriale et Cardiovasculaire - 29/01/2018 - - DEC171904DR17..... p.125

Décision portant nomination de Mme Yannick ARLOT aux fonctions de chargé de mission - 20/06/2018 - - DEC181779DIRE..... p.126

Décision portant nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés, à compter du 1er septembre 2018 - 30/08/2018 - - DEC182095INSHS..... p.127

Décision portant nomination de M. Erwan LEGROGNEC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation - 29/01/2018 - - DEC172127DR17..... p.128

Décision n° DEC182553DCIF du 14/09/2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182553DCIF..... p.129

Décision n° DEC182552DCIF du 14/09/2018 portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS - 14/09/2018 - - DEC182552DCIF..... p.130

Décision portant nomination de M. Christophe CALERS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes - 01/10/2018 - - DEC182451DR17..... p.131

Décision portant nomination de M. Olivier DESPREZ De GESINCOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU - 10/09/2018 - - DEC182514DR17..... p.132

#### 07.01.17. DR18

2018

Décision portant nomination de M. Bernard CLANTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8576 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire - 13/09/2018 - - DEC182537DR18..... p.133

Décision portant nomination de M. Olivier MORALES aux fonctions de personne compétente en radioprotection (sources scellées) de l'UMR 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structures des Cancers - 03/09/2018 - - DEC182541DR18..... p.135

Décision portant nomination de M. Olivier MORALES aux fonctions de personne compétente en radioprotection (sources non scellées) de l'UMR 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structures des Cancers - 03/09/2018 - - DEC182542DR18..... p.137

Décision portant cessation de fonctions M. Sébastien Fleuriel, directeur et M. François-Xavier Devetter, directeur adjoint et nomination de Mme Bernadette Tillard, directrice par intérim et, M. Richard Sobel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE). - 24/08/2018 - - DEC182060INSHS..... p.139

Décision fin de fonctions Mme Anne-Christine Hladky en qualité de chargée de mission - 04/10/2018 - - DEC182163INSIS..... p.140

GDR META - 03/10/2018 - - DEC182457INSIS..... p.141

#### 07.01.20. Administration centrale

2018

Décision portant nomination de M. Rémy Mosseri, référent intégrité scientifique du CNRS - 20/07/2018 - - DEC182105DAJ..... p.142

Décision portant nomination de M. Jérôme Chappellaz aux fonctions de chargé de mission (DGDS) - 31/08/2018 - - DEC182558DAJ..... p.143

Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS - 13/07/2018 - - DEC181749DAJ..... p.144

Décision portant nomination de Madame Catherine Dargemont aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science (DGDS) - 03/10/2018 - - DEC181993DAJ..... p.145

## 07.02. Décisions - délégations de signature

### 07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

2018

Décision portant délégation de signature à Madame Cristianna Mazzoni, directrice par intérim de l'UMR3329 intitulée : « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSser) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182627DR01..... p.146

Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2018 - - DEC182520DR01..... p.148

Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/07/2018 - - DEC182507DR01..... p.150

Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR8030 intitulée « Génomique métabolique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/07/2018 - - DEC182477DR01..... p.152

### 07.02.02. DR2

2018

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC) - 03/10/2018 - - DEC182602DR02..... p.154

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François DUNYACH, directeur de l'unité GDR3774, Mondes Britanniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/08/2018 - - DEC182353DR02..... p.156

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/09/2018 - - DEC182594DR02..... p.158

### 07.02.04. DR4

2018

Décision portant délégation de signature à M. François YVON, directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2018 - - DEC181973DR04..... p.160

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur - 01/07/2018 - - DEC181974DR04..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. André TORRE, directeur de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/07/2018 - - DEC182481DR04..... p.164

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 27/09/2018 - - DEC182436DAJ..... p.166

Décision portant délégation de signature à M. Denis ULLMO, directeur de l'unité UMS2005 intitulée Institut Pascal, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2018 - - DEC182306DR04..... p.168

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2005 intitulée Institut Pascal - 01/08/2018 - - DEC182307DR04..... p.170

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay - 01/07/2018 - - DEC182482DR04..... p.171

#### 07.02.05. DR5

2018

Décision portant délégation de signature à M. Pierre Wagner, directeur de l'unité UMR8590 intitulée Institut de Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2018 - - DEC182067DR05..... p.172

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sidera, directrice de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/07/2018 - - DEC182228DR05..... p.174

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Mora-Chevais, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2018 - - DEC182464DR05..... p.176

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/09/2018 - - DEC182623DR05..... p.178

Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot et à Mme Delphine Robuchon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images - 31/08/2018 - - DEC182466DR05..... p.180

Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Vanessa Martray pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU - 27/09/2018 - - DEC182624DR05..... p.181

#### 07.02.06. DR6

2018

Décision portant délégation de signature à M Laurent Di Menza pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2011 intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE REIMS (LMR) - 01/08/2018 - - DEC182135DR06..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Michael Pevzner, directeur de l'unité FRE2011 intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE REIMS (LMR), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2018 - - DEC182096DR06..... p.184

#### 07.02.07. DR7

2018

Décision portant délégation de signature Mme Anne EALET, directrice par interim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182480DR07..... p.186

Décision portant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182458DR07..... p.188

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise LE MORT, directrice de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/09/2018 - - DEC182625DR07..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GIOANNI, directeur de l'unité UMR5189 intitulée HISOMA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/09/2018 - - DEC182521DR07..... p.192

Décision portant délégation de signature à M.Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182574DR07..... p.194

Décision portant délégation de signature à M.Jean-Paul VIRICELLE, directeur de l'unité UMR5307 intitulée Laboratoire Georges Friedel LGF, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/09/2018 - - DEC182522DR07..... p.196

Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice Jaluzot, directrice de l'unité UMR5062 intitulée Institut d'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182519DR07..... p.198

Décision modificative de la décision DEC172366DR07 du 1er aout 2017portant délégation de signature à M. Grégoire Rota-Graziosi, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d' Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/08/2018 - - DEC182483DR07..... p.200

## 07.02.08. DR8 2018

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCER - 12/04/2018 - - DEC181392DR08..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR) - 23/05/2018 - - DEC181652DR08..... p.204

Décision portant délégation de signature à Mme Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC - 23/08/2018 - - DEC182420DR08..... p.206

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale - CESCUM par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/09/2018 - - DEC182577DR08..... p.208

Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" ICARE par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2018 - - DEC182511DR08..... p.210

Décision portant abrogation de la décision DEC180947DR08 du 5 mars 2018 donnant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2018 - - DEC182628DR08..... p.212

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GUINET, directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/08/2018 - - DEC182419DR08..... p.213

Décision portant délégation de signature à M. Charles GARCIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale CESCUM - 18/09/2018 - - DEC182578DR08..... p.215

Décision portant délégation de signature à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/09/2018 - - DEC182538DR08..... p.217

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC - 13/09/2018 - - DEC182539DR08..... p.219

Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" ICARE - 07/09/2018 - - DEC182513DR08..... p.221

07.02.09. DR10

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Marine DE LASSALLE, directrice de l'unité UMR7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/06/2018 - - DEC181759DR10..... p.223

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France BADER, directrice de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/06/2018 - - DEC181756DR10..... p.225

07.02.10. DR11

2018

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 13/09/2018 - - DEC182550DR11..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur par intérim de l'unité UMR5269, intitulée Laboratoire de Génie Électrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2018 - - DEC182518DR11..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Georges Comte, directeur de l'unité UMR 5127, intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/09/2018 - - DEC182508DR11..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/09/2018 - - DEC182461DR11..... p.236

07.02.11. DR12

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Anne Pichon, directrice de l'unité FR2291 intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181502DR12..... p.239

Décision donnant délégation de signature à M. Eric Jolly, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181485DR12..... p.241

Décision portant délégation de signature à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS3367 intitulée Centre d'Immunophénomique par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181538DR12..... p.243

Décision portant délégation de signature à Mme Anna ZARUBICA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3367 intitulée Centre d'Immunophénomique - 01/04/2018 - - DEC181539DR12..... p.245

Décision donnant délégation de signature à M. Henri Medard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains - 01/03/2018 - - DEC180950DR12..... p.246

Décision donnant délégation de signature à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2018 - - DEC180949DR12..... p.248

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265 intitulée Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/07/2018 - - DEC182262DR12..... p.250

Décision portant délégation de signature à Mme Anne MAILLOUX, directrice par intérim de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/06/2018 - - DEC181788DR12..... p.252

Décision portant délégation de signature à Mme Virginie MARI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne - 07/06/2018 - - DEC181789DR12..... p.254

Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives - 01/07/2018 - - DEC182240DR12..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Laurent NUSSAUME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7265 intitulée Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille - 11/07/2018 - - DEC182263DR12..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. Paul Santoni, directeur de l'unité GDR2864 intitulée Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181530DR12..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2018 - - DEC182351DR12..... p.260

Décision portant délégation de signature à M. Laurent REGNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille - 01/09/2018 - - DEC182352DR12..... p.262

#### 07.02.12. DR13 2018

UMR5112 - Délégation signature de M. Emmanuel NEGRIER - 07/09/2018 - - DEC182505DR13..... p.264

UMR5112 - Délégation de signature PRM M. Emmanuel NEGRIER - 07/09/2018 - - DEC182506DR13..... p.266

#### 07.02.13. DR14 2018

Décision portant délégation de signature à M François Godicheau, directeur de l'unité UMR5136 intitulée France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRAMESPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2018 - - DEC182463DR14..... p.268

Décision portant délégation de signature à M. Florent LAMIRAUX, M. Pierre LOPEZ, M. Pierre TEMPLE-BOYER, Mme Régine DURAN et Mme ROMERO-ALIAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes du CNRS (LAAS CNRS) - 06/08/2018 - - DEC182367DR14..... p.270

#### 07.02.14. DR15 2018

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2018 - - DEC181273DR15..... p.272

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Porcel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N) - 01/04/2018 - - DEC181838DR15..... p.274

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carbou, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP) - 01/04/2018 - - DEC181850DR15.....  
p.275

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Agard, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3626 intitulée PPlateforme Aquitaine de CARactérisation des MATériaux (PLACAMAT) - 01/04/2018 - - DEC181852DR15.....  
p.277

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Mercier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 01/04/2018 - - DEC181853DR15.....  
p.278

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Laure Rousseau, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA) - 01/04/2018 - - DEC181854DR15.....  
p.279

Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Djan, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB - 01/04/2018 - - DEC181856DR15.....  
p.281

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Nicolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC) - 01/04/2018 - - DEC181919DR15.....  
p.282

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Sénéchal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3360, intitulée Développement de méthodologies expérimentales (DMEX) - 01/04/2018 - - DEC181920DR15.....  
p.283

Décision portant délégation de signature à Mme Valentine Wakelam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB) - 01/04/2018 - - DEC181922DR15.....  
p.284

Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS) - 01/04/2018 - - DEC181923DR15.....  
p.286

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - 01/04/2018 - - DEC181924DR15.....  
p.288

Décision portant délégation de signature à Mme Caroline Delevoie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3657 intitulée ARCHEOVISION - SHS - 3D - 01/04/2018 - - DEC181926DR15.....  
p.290

Décision portant délégation de signature à M. Claude Dupuy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA) - 01/04/2018 - - DEC181927DR15.....  
p.291

Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) - 01/04/2018 - - DEC181929DR15.....  
p.293

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Bergouignan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Comptrasec) - 01/04/2018 - - DEC182355DR15.....  
p.295

Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de

Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) - 01/04/2018 - - DEC182377DR15..... p.296  
Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG) - 01/04/2018 - - DEC182378DR15..... p.298  
Décision portant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de NeuroSciences (IINS) - 01/04/2018 - - DEC182379DR15..... p.300  
Décision portant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) - 01/04/2018 - - DEC182380DR15..... p.302  
Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Vignolles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5319 intitulée Passages - 01/04/2018 - - DEC182381DR15..... p.303  
Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Rocher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3427 intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine (Transbiomed) - 01/04/2018 - - DEC182382DR15..... p.305  
Décision portant délégation de signature à M. Georges Hadziioannou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 01/04/2018 - - DEC182383DR15..... p.306  
Décision portant délégation de signature à M. Georges Hadziioannou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 01/04/2018 - - DEC182384DR15..... p.307

#### 07.02.15. DR16

2018

Décision portant délégation de signature à M. André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2018 - - DEC180834DR16..... p.309  
Décision portant délégation de signature à Mme Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2018 - - DEC181015DR16..... p.311

#### 07.02.16. DR17

2018

Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale - 12/07/2018 - - DEC182048DR17..... p.313  
Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2018 - - DEC181635DR17..... p.314  
Décision donnant délégation de signature à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité mixte de recherche UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/09/2018 - - DEC182510DR17..... p.316

#### 07.02.17. DR18

2018

Délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) - 01/10/2018 - - DEC182589DR18..... p.318  
Délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur par intérim de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL) - 01/09/2018 - - DEC182387DR18.....

p.320

Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice par interim de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), - 05/09/2018 - - DEC182488DR18..... p.322

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) - 17/09/2018 - - DEC182512DR17..... p.324

Délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur par intérim de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP) - 01/09/2018 - - DEC182305DR18..... p.326

Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins - 19/07/2018 - - DEC182092DR17..... p.328

Délégation de signature à Mme Nathalie LE BOUTEILLEC, directrice de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), - 06/07/2018 - - DEC182304DR18..... p.330

#### 07.02.20. Administration centrale

##### 07.02.20.09. 2017

Décision portant délégation de signature à M. BOIVENT Jean-Marc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés. - 26/07/2017 - - DEC182212DDAI..... p.332

##### 2018

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne - 27/09/2018 - - DEC182261DAJ..... p.333

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE) - 03/10/2018 - - DEC182611DAJ..... p.334

#### 07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

##### 07.03.15. DR16

##### 2018

Décision modifiant la DEC173051INSHS portant prorogation de l'UMI3663 - 14/02/2018 - - DEC180288INSHS..... p.335

##### 07.03.20. Administration centrale

##### 2018

Avenant à la convention de création de l'Unité mixte de service UMS 2927 intitulée « USAES » - 26/04/2018 - - DEC181582DRH..... p.336

#### 07.04. Décisions tarifaires

##### 07.04.07. DR7

##### 2018

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et volcans (LMV) - 29/08/2018 - - DEC182453DR07..... p.337

##### 07.04.13. DR14

##### 2018

Décision relative aux tarifs auditables de la plateforme CHARACTERISATION

De l'UPR 8011 intitulé Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Études Structurales (CEMES) - 26/09/2018 - - DEC182593DR14..... p.339

Décision relative aux tarifs des pots de miel produits par l'UMR 5169 intitulé Centre de Recherche sur le Cognition Animale (CRCA) - 01/06/2018 - - DEC182555DR14..... p.341

07.04.17. DR18

07.04.17.08. 2016

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3702 IBL intitulée BICEL - 09/11/2016 - -  
DEC162531DR18..... p.345

2018

Tarification des salles de réception du laboratoire Central de l'IEMN UMR8520 - 13/08/2018 - -  
DEC182399DR18..... p.346

Tarification de la Plateforme de Microscopie en Champ Proche de l'IEMN UMR8520 - 13/08/2018 -  
- DEC182398DR18..... p.348

Tarification de la Centrale de Caractérisation électrique RF-MEMS de l'IEMN UMR8520 - 13/08/2018  
- - DEC182397DR18..... p.350

Tarification de la Centrale de Micro Nano Fabrication du laboratoire IEMN UMR8520 - 13/08/2018 -  
- DEC182395DR18..... p.352

07.06. Autres décisions

07.06.08. DR8

2018

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre  
de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA - 02/10/2018 - -  
DEC182644DR08..... p.356

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295  
intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage - CeRCA - 02/10/2018 - -  
DEC182645DR08..... p.358

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7327 intitulée Institut  
des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - 24/09/2018 - - DEC182599DR08..... p.360

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7327 intitulée Institut des  
Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO - 24/09/2018 - - DEC182597DR08..... p.362

Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité  
laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique - ICOA -  
18/09/2018 - - DEC182576DR08..... p.364

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7013 intitulée Institut  
Denis Poisson IDP - 10/09/2018 - - DEC182517DR08..... p.366

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7013 intitulée Institut  
Denis Poisson IDP - 10/09/2018 - - DEC182516DR08..... p.368

07.06.14. DR15

2018

Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Aquitaine  
- 02/07/2018 - - DEC182308DR15..... p.369

07.06.20. Administration centrale

2018

Décision portant nomination de M. Jean DUPUY aux fonctions de responsable du Service Systèmes  
et traitement de l'information adjoint à la Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018 - -  
DEC182401DRH..... p.371

Décision DEC182474DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame  
Ophélie SAISON-FRANCIOSO - 14/09/2018 - - DEC182474DRH..... p.372

Décision DEC182475DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur  
Gildas BREGAIN - 14/09/2018 - - DEC182475DRH..... p.373

Décision DEC182479DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame  
Gaëlle GRANIER - 14/09/2018 - - DEC182479DRH..... p.374

Deuxième décision modificative accueil en délégation 2018-2019 - 30/08/2018 - -  
DEC182348DRH..... p.375

Décision DEC182502DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame  
Marie-Thérèse DUFFAU - 14/09/2018 - - DEC182502DRH..... p.377

Décision DEC182503DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame  
Amélie CALDERONE - 14/09/2018 - - DEC182503DRH..... p.378

Décision de création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de M. Alexandre Le Boite  
- 03/09/2018 - - DEC182347DRH..... p.379

Décision de création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de M. Jean-Charles  
Walter - 03/09/2018 - - DEC182345DRH..... p.380

Décision de création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de Mme Virginia Lioy  
Poltroneri - 03/09/2018 - - DEC182342DRH..... p.381

Décision de création du jury professionnel chercheurs pour la titularisation de M. Fabio Mezzacapo -  
03/09/2018 - - DEC182344DRH..... p.382

Décision DEC182562DRH du 2/10/2018 prononçant une sanction disciplinaire à l'encontre de M.  
Dunoyer - 02/10/2018 - - DEC182562DRH..... p.383

Décision DEC181967DRH prononçant une sanction disciplinaire - 13/07/2018 - -  
DEC181967DRH..... p.385

Décision portant nomination de Mme Magali LEROUX fonctions de responsable du Service  
Développement Professionnel Chercheurs adjointe à la Direction des Ressources Humaines -  
23/08/2018 - - DEC182407DRH..... p.387

Décision portant nomination de Mme Oriane Péault aux fonctions de responsable du Service Conseil  
et Expertise Juridique adjointe à la Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018 - -  
DEC182406DRH..... p.388

Décision portant nomination de M. Stéphane PAGNAT aux fonctions de responsable du Service  
Central des Concours adjoint à la Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018 - -  
DEC182405DRH..... p.389

Décision portant nomination de Mme Muriel PERIER aux fonctions de responsable de l'Observatoire  
des Métiers et de l'Emploi Scientifique adjointe à la Direction des Ressources Humaines -  
23/08/2018 - - DEC182404DRH..... p.390

Décision portant nomination de Mme Géraldine PHILIPPOT aux fonctions de responsable du Service  
Pensions et Accidents du Travail à la Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018 - -  
DEC182403DRH..... p.391

Décision portant nomination de Mme Véronique GUENY aux fonctions de responsable du service  
Effectif et Contrôle de Gestion adjointe à la Direction des Ressources Humaines - 23/08/2018 - -  
DEC182402DRH..... p.392

Décision portant nomination de Mme Céline De Barros aux fonctions de responsable du Service  
Formation et Itinéraires Professionnels adjointe à la Direction des Ressources Humaines -  
23/08/2018 - - DEC182400DRH..... p.393

Décision DEC182473DRH portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur  
Cédric BOULART  
- 14/09/2018 - - DEC182473DRH..... p.394

**DEC181596DAJ**

Décision portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), notamment son article 16 ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les décisions portant délégation de signature DEC180328DAJ (Délégation Paris-Villejuif), DEC180329DAJ (délégation Paris B) ; DEC180330DAJ (Délégation Ile-de-France Sud), DEC180333DAJ (Délégation Rhône-Auvergne), DEC180334DAJ (Délégation Centre Limousin Poitou Charentes), DEC180335DAJ (Délégation Alsace), DEC180336DAJ (Délégation Alpes), DEC180759DAJ (Délégation Provence et Corse), DEC180338DAJ (Délégation Languedoc Roussillon), DEC180339DAJ (Délégation Midi-Pyrénées), DEC180758DAJ (Délégation Aquitaine), DEC180341DAJ (Délégation Paris Michel-Ange), DEC180342DAJ (Délégation Bretagne et Pays-de-Loire), DEC180343DAJ (Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie), DEC180444DAJ (Délégation Normandie) ;

**Vu** les décisions portant délégation de signature DEC180331DAJ modifiée (Délégation Ile-de-France Ouest et Nord), DEC180332 modifiée (Centre-Est), DEC180345DAJ modifiée (Délégation Côte d'Azur) ;

**Vu** la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les décisions portant délégation de signature susvisées sont modifiées ainsi qu'il suit :

- I. Aux visas, les termes « **Vu** la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ; » sont supprimés.
- II. Aux visas, après les termes « **Vu** l'instruction n°INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ; »

sont insérés les termes suivants :



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglé  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

« Vu la décision DEC180707DAJ du 15 février 2018 portant sur les recherches impliquant la personne humaine menées au CNRS ; »

**III. Le 1.3 de l'article 1 est modifié ainsi qu'il suit :**

- Après les termes : « - les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ; »

sont insérés les termes suivants :

« - les règlements de copropriété entre des copropriétaires actionnaires d'une même SATT et/ou partenaires conventionnés de la SATT, dans le cas où un modèle de règlement de copropriété a été négocié et validé par la DIRE ; - les licences exclusives concédées à une SATT par le CNRS agissant en tant que mandataire unique, dans le cas où une licence type a été négociée et validée par la DIRE ; »

- Après les termes : « - les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents ; »

sont insérés les termes suivants :

« - les contrats de partage des avantages relatifs à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA) impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription. »

**IV. Le 1.5 de l'article 1 est modifié et est désormais rédigé ainsi qu'il suit :**

**« 1.5 - Déclarations diverses**

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches impliquant la personne humaine du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les déclarations, demandes et autres formalités en matière de constitution d'échantillons biologiques humains à des fins scientifiques, en application de l'article L. 1243-3 du code de la santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins

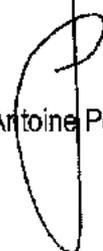
scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique ;

- les déclarations de diligence nécessaire, les demandes d'autorisation et autres formalités relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (APA). »

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 JUIL. 2010**

Le président - directeur général



Antoine Petit

**DEC182446DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°080040DRH modifiée du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n°080041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires compétentes au CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

**Art. 2 – L'organisation de l'élection**

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance.

L'organisation et le déroulement de l'élection aux CCP du CNRS sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques.

**Art. 3 – La liste électorale**

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 9 de la décision n°080040DRH susvisée.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au pôle CARE (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le pôle CARE.

#### **Art. 4 – Les candidatures**

**4.1.** Les formulaires pour les actes de candidature mentionnés à l'article 11 de la décision n° 080040DRH susvisée, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

**4.2.** Les actes de candidatures sont déposés auprès de la déléguée pour les élections (DAJ-CARE 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

**4.3.** Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de l'organisation syndicale candidates et de la CCP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de l'organisation syndicale candidate et de la CCP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au pôle CARE ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

#### **Art. 5 – Le matériel de vote**

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par la déléguée pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- les professions de foi des listes de candidats facultatives,
- un bulletin de vote sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant.
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

#### **Art. 6 – Le vote**

L'électeur vote pour une organisation syndicale candidate.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

### **Art. 7 – Le dépouillement**

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

### **Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal**

A l'issue des opérations de dépouillement la déléguée pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le pôle CARE au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la déléguée pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

### **Art. 9 – Les élections concomitantes**

En cas de déroulement concomitant des élections aux CCP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

### **Art. 10 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

14 SEP. 2018

Antoine PETIT

**DEC182439DAJ**

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

En application du décret n° 82-451 et de l'arrêté du 4 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations d'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

**Art. 2 – La liste électorale**

**2.1** – La liste électorale arrêtée le **17 septembre 2018** par le Président-Directeur général du CNRS est consultable à compter du **17 septembre 2018**.

**2.2** – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **12 octobre 2018**.

**Art.3 – Les candidatures**

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **25 octobre 2018**.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Art. 4 – Le vote**

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **25 novembre 2018**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin.

**Art. 5 – Le dépouillement**

La date de dépouillement est fixée au **6 décembre 2018**.

**Art. 6 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 14 septembre 2018



Antoine PETIT

**DEC182440DAJ**

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaires et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

**LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la décision n°152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

En application du décret n° 82-451 et à de l'arrêté du 4 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

**Art. 2 – La liste électorale**

**2.1** – La liste électorale arrêtée le **17 septembre 2018** par le directeur de l'IN2P3 est consultable à compter du **17 septembre 2018**.

**2.2** – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **12 octobre 2018**.

**Art.3 – Les candidatures**

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **25 octobre 2018**.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mèghe  
3, rue Michel-Arge  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Art. 4 – Le vote**

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **25 novembre 2018**.

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin.

**Art. 5 – Le dépouillement**

La date de dépouillement est fixée au **6 décembre 2018**.

**Art. 6 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris,

**14 SEP. 2018**



Reynald PAIN

**DEC182441DAJ**

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°0800040DRH du 22 juillet 2008 modifiée instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;

**Vu** la décision n°0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

En application de la décision n° DEC080040DRH susvisée, la présente décision fixe le calendrier des opérations d'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS.

**Art. 2 – La liste électorale**

**2.1** – La liste électorale arrêtée le **17 septembre 2018** par le Président-Directeur général du CNRS est consultable à compter du **17 septembre 2018**.

**2.2** – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **12 octobre 2018**.

**Art.3 – Les candidatures**

La date limite de réception des candidatures et des professions de foi est fixée au **25 octobre 2018**.

**Art. 4 – Le vote**

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **25 novembre 2018**.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin.

**Art. 5 – Le dépouillement**

La date de dépouillement est fixée au **6 décembre 2018**.

**Art. 6 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 14 septembre 2018



Antoine PETIT

**DEC182442DAJ**

Décision fixant le calendrier de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 modifié portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

En application du décret n°2011-184 et de l'arrêté du 4 juin susvisés, la présente décision fixe le calendrier des opérations de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS.

**Art. 2 – La liste électorale**

**2.1** – La liste électorale arrêtée le **17 septembre 2018** par le président-directeur général du CNRS est consultable à compter du **17 septembre 2018**.

**2.2** – La date limite de réclamation sur la liste électorale visée au paragraphe 2.1 ci-dessus est fixée au **12 octobre 2018**.

**Art.3 – Les candidatures**

La date limite de réception des éléments constitutifs des listes de candidats et les professions de foi est fixée au **25 octobre 2018**.

**Art. 4 – Le vote**

La date limite de demande de remplacement de matériel de vote non reçu est fixée au **25 novembre 2018**.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Les électeurs peuvent voter, dès réception du matériel de vote, jusqu'à la date de clôture du scrutin.

**Art. 5 – Le dépouillement**

La date de dépouillement est fixée au **6 décembre 2018**.

**Art. 6 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16), ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, 14 septembre 2018



Antoine PETIT

**DEC182444DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS.

**Art. 2 – L'organisation de l'élection**

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance.

L'organisation et le déroulement de l'élection aux CAP du CNRS sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques.

**Art. 3 – La liste électorale**

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 12 du décret n°82-451 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au pôle CARE (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mége  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le pôle CARE.

#### **Art. 4 – Les candidatures**

**4.1.** Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 15 du décret n°82-451 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

**4.2.** Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès de la déléguée pour les élections (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

**4.3.** Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au pôle CARE ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

#### **Art. 5 – Le matériel de vote**

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par la déléguée pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- les professions de foi des listes de candidats facultatives,
- un bulletin de vote sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant.
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote

#### **Art. 6 – Le vote**

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

### **Art. 7 – Le dépouillement**

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

### **Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal**

A l'issue des opérations de dépouillement la déléguée pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le pôle CARE au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la déléguée pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

### **Art. 9 – Les élections concomitantes**

En cas de déroulement concomitant des élections aux CAP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

### **Art. 10 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dqdr.cnrs.fr/elections](http://www.dqdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

14 SEP. 2018

Antoine PETIT

**DEC182445DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

**LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** la décision n°152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'Institut National de Physique Nucléaire et Physique des Particules (IN2P3) ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

**Art. 2 – L'organisation de l'élection**

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance.

L'organisation et le déroulement de l'élection sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques.

**Art. 3 – La liste électorale**

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant, à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 12 du décret n° 82-451 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au pôle CARE (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le pôle CARE.

#### **Art. 4 – Les candidatures**

4.1. Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 15 du décret n°82-451 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès de la déléguée pour les élections (DAJ-CARE 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

4.3. Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au pôle CARE ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

#### **Art. 5 – Le matériel de vote**

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par la déléguée pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- les professions de foi des listes de candidats facultatives,
- un bulletin de vote sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant.
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

#### **Art. 6 – Le vote**

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

### **Art. 7 – Le dépouillement**

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

### **Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal**

A l'issue des opérations de dépouillement la déléguée pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le pôle CARE au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la déléguée pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

### **Art. 9 – Les élections concomitantes**

En cas de déroulement concomitant des élections aux CAP avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

### **Art. 10 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,



Reynald PAIN

14 SEP. 2018

**DEC182606DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 modifié portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale en date du 14 septembre 2018 ;

**DECIDE****Art. 1 – Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS est arrêtée le 17 septembre 2018 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé.

**Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée est consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (DAJ-Pôle CARE, 3 rue Michel Ange-75794 PARIS Cedex 16).

**Art. 3 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (DAJ Pôle CARE- 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, le 17 septembre 2018

Antoine PETIT



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC182447DAJ**

Décision fixant les modalités d'organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 modifié portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

**Vu** la décision n°100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

La présente décision définit les modalités du vote et du dépouillement de l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS.

**Art. 2 – L'organisation de l'élection**

Le vote s'effectue exclusivement par correspondance.

L'organisation et le déroulement de l'élection au CT sont assurés par le pôle Conseil d'administration, Ressources, Elections (CARE) de la direction des affaires juridiques.

**Art. 3 – La liste électorale**

Sont inscrits, par l'administration, sur la liste électorale, les personnels remplissant à la date du scrutin, les conditions fixées à l'article 18 du décret n°2011-184 susvisé.

A compter de la date fixée au calendrier électoral, la liste électorale est consultable au pôle CARE (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) et sur le site internet réservé aux élections du CNRS (<http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>).



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mége  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

Pendant cette période de consultation, les réclamations sur la liste électorale sont formulées par voie électronique au moyen des formulaires d'inscription ou de réclamation en ligne, qui sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

Les réclamations sont portées avant la date limite fixée par le calendrier électoral.

Elles sont soumises pour avis à la commission électorale.

Les décisions de refus de rectification ou d'inscription sont notifiées aux intéressés par le pôle CARE.

#### **Art. 4 – Les candidatures**

4.1. Les formulaires pour les listes et les déclarations de candidature mentionnées à l'article 21 du décret n°2011-184 susvisé, sont accessibles sur le site internet des élections <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>.

4.2. Les listes de candidats et les déclarations de candidatures sont déposées auprès de la déléguée pour les élections (DAJ-CARE, 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ou transmises par courriel ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

4.3. Une profession de foi peut être fournie. Elle doit être présentée, au format PDF sur une page A4, recto et verso au maximum. Elle doit porter en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée. L'intitulé du fichier contenant la profession de foi doit également mentionner en en-tête le nom de la liste de candidats et de la CAP concernée.

La profession de foi est transmise par courriel au pôle CARE ([elections@cnrs.fr](mailto:elections@cnrs.fr)) au plus tard à la date fixée par le calendrier électoral.

#### **Art. 5 – Le matériel de vote**

Le matériel de vote est adressé à chaque électeur par la déléguée pour les élections.

Ce matériel comporte pour chaque électeur :

- un porte-adresse permettant d'adresser nominativement le matériel de vote concernant chaque électeur,
- une notice explicative de la procédure de vote,
- les professions de foi des listes de candidats facultatives,
- un bulletin de vote sur lequel est imprimé un code d'identification d'électeur unique, attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant.
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

#### **Art. 6 – Le vote**

L'électeur vote pour une liste entière.

L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote du suffrage de l'électeur. A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

La date limite de réception des votes est fixée au calendrier de l'élection. En cas de réception après cette date, les plis sont détruits sans être ouverts.

### **Art. 7 – Le dépouillement**

Le dépouillement du scrutin s'effectue à une date fixée par arrêté, au siège du CNRS, en présence du bureau de vote.

Le dépouillement du vote est réalisé par un système automatisé.

Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code « d'identification électeur » pour constituer la liste d'émargement et à la lecture de l'expression de vote permettant le décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et les bulletins litigieux sont soumis au bureau de vote qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

### **Art. 8 – Les résultats et le procès-verbal**

A l'issue des opérations de dépouillement la déléguée pour les élections proclame les résultats et rédige un procès-verbal contresigné par les membres du bureau de vote.

Le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par le bureau de vote.

Les résultats de l'élection sont publiés sur le site internet des élections du CNRS.

Le procès-verbal est conservé par le pôle CARE au siège du CNRS. Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande par écrit à la déléguée pour les élections.

Les documents liés au scrutin sont conservés par la déléguée pour les élections jusqu'à la date de forclusion des recours contentieux.

### **Art. 9 – Les élections concomitantes**

En cas de déroulement concomitant des élections au CT avec d'autres élections professionnelles, l'organisation et la réalisation des scrutins pourront être exécutés de manière simultanée, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un matériel de vote commun et les opérations de dépouillement.

### **Art. 10 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dqdr.cnrs.fr/elections](http://www.dqdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

14 SEP. 2018

Antoine PETIT

**DEC182484DAJ**

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**LE PRESIDENT – DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

**1.1** – En application de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires du CNRS.

**1.2** – La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

**Art. 2 – La commission électorale**

**2.1** – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats aux commissions administratives paritaires du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.

**2.2** – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

**Sgen-CFDT Recherche EPST**

Titulaire  
Suppléant

M. Yannick BOURLES  
M. Philippe BLANC



www.cnrs.fr

Campus Gérard Megie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**SNCS-FSU**Titulaire  
SuppléanteM. Patrick MONFORT  
Mme Caroline ZIMMER**SNIRS-CGC**Titulaire  
SuppléanteM. Jean-Luc CHOUKROUN  
Mme Sandrine AUGER**SNPREES-FO**Titulaire  
SuppléantM. Guy MOURET  
M. Gilles BOURHIS**SNPTES**Titulaire  
SuppléanteM. Rodolphe DEFIOLE  
Mme Anne SELLIER**SNTRS-CGT**Titulaire  
SuppléantMme Habiba BERKOUN  
M. Patrice LECOMTE**SUD Recherche EPST**Titulaire  
SuppléanteM. Jean-François KIEFFER  
Mme Maud CORDRAY

2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

**La présidente de la commission électorale**

Déléguée pour les élections Mme Catherine DELPECH

**Membres titulaires**DRH  
SGCN  
DASTR  
IN2P3  
MPR  
DR16Mme Oriane PEULT  
Mme Marie-Claude LABASTIE  
Mme Maria-Laura PIVA  
Mme Françoise GAUDY  
M. Jean-Marie BURGIO  
Mme Beatrice BUSSY**Membres suppléants**DRH  
SGCN  
DASTR  
MPR  
IN2P3  
DR16  
DAJMme Sabine QUERBOUET  
M. Thierry LAUPEN-ABON  
M. Laurent SILVERA  
Mme Kristin DAIGNAUD  
M. Steve PANNETIER  
Mme Christelle POULAIN  
Mme Pascale ACCARD

### Art. 3 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

**14 SEP. 2018**



Antoine PETIT

**DEC182485DAJ**

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

**LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

Vu l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision n°152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

1.1 – En application de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS.

1.2 – La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

**Art. 2 – La commission électorale**

2.1 – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats aux commissions administratives paritaires de l'IN2P3 du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Megie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## 2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

<b>Sgen-CFDT Recherche EPST</b>	
Titulaire	M. Yannick BOURLES
Suppléant	M. Philippe BLANC
<b>SNCS-FSU</b>	
Titulaire	M. Patrick MONFORT
Suppléante	Mme Caroline ZIMMER
<b>SNIRS-CGC</b>	
Titulaire	M. Jean-Luc CHOUKROUN
Suppléante	Mme Sandrine AUGER
<b>SNPREES-FO</b>	
Titulaire	M. Guy MOURET
Suppléant	M. Gilles BOURHIS
<b>SNPTES</b>	
Titulaire	M. Rodolphe DEFIOLE
Suppléante	Mme Anne SELLIER
<b>SNTRS-CGT</b>	
Titulaire	Mme Habiba BERKOUN
Suppléant	M. Patrice LECOMTE
<b>SUD Recherche EPST</b>	
Titulaire	M. Jean-François KIEFFER
Suppléante	Mme Maud CORDRAY

## 2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

### La présidente de la commission électorale

Déléguée pour les élections Mme Catherine DELPECH

### Membres titulaires

DRH	Mme Oriane PEULT
SGCN	Mme Marie-Claude LABASTIE
DASTR	Mme Maria-Laura PIVA
IN2P3	Mme Françoise GAUDY
MPR	M. Jean-Marie BURGIO
DR16	Mme Beatrice BUSSY

### Membres suppléants

DRH	Mme Sabine QUERBOUET
SGCN	M. Thierry LAUPEN-ABON
DASTR	M. Laurent SILVERA
MPR	Mme Kristin DAIGNAUD
IN2P3	M. Steve PANNETIER
DR16	Mme Christelle POULAIN
DAJ	Mme Pascale ACCARD

**Art. 3 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, **14 SEP. 2018**



Reynald PAIN

**DEC182486DAJ**

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC0800040DRH du 22 juillet 2008 modifiée instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leur fonction au CNRS ;

**Vu** la décision DEC0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

**1.1** – En application de la décision DEC080040DRH susvisée, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires du CNRS.

**1.2** – La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

**Art. 2 – La commission électorale**

**2.1** – Conformément à l'article 12 de la décision DEC080040DRH susvisée, la commission électorale comprend un représentant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats aux commissions consultatives paritaires du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mége  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## 2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

<b>Sgen-CFDT Recherche EPST</b>	
Titulaire	M.Yannick BOURLES
Suppléant	M. Philippe BLANC
<b>SNCS-FSU</b>	
Titulaire	M. Patrick MONFORT
Suppléante	Mme Caroline ZIMMER
<b>SNIRS-CGC</b>	
Titulaire	M. Jean-Luc CHOUKROUN
Suppléante	Mme Sandrine AUGER
<b>SNPREES-FO</b>	
Titulaire	M. Guy MOURET
Suppléant	M. Gilles BOURHIS
<b>SNPTES</b>	
Titulaire	M. Rodolphe DEFIOLLE
Suppléante	Mme Anne SELLIER
<b>SNTRS-CGT</b>	
Titulaire	Mme Habiba BERKOUN
Suppléant	M. Patrice LECOMTE
<b>SUD Recherche EPST</b>	
Titulaire	M. Jean-François KIEFFER
Suppléante	Mme Maud CORDRAY

## 2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

**La présidente de la commission électorale**

Déléguée pour les élections    Mme Catherine DELPECH

**Membres titulaires**

DRH	Mme Oriane PEULT
SGCN	Mme Marie-Claude LABASTIE
DASTR	Mme Maria-Laura PIVA
IN2P3	Mme Françoise GAUDY
MPR	M. Jean-Marie BURGIO
DR16	Mme Beatrice BUSSY

**Membres suppléants**

DRH	Mme Sabine QUERBOUET
SGCN	M. Thierry LAUPEN-ABON
DASTR	M. Laurent SILVERA
MPR	Mme Kristin DAIGNAUD
IN2P3	M. Steve PANNETIER
DR16	Mme Christelle POULAIN
DAJ	Mme Pascale ACCARD

**Art. 3 – La publication**

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE- 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

**14 SEP. 2018**

  
Antoine PETIT

**DEC182487DAJ**

Décision constituant une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique d'établissement public (CT) du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 modifié portant création du comité technique d'établissement public du CNRS ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1er – Objet**

1.1 – En application de l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé, il est créé une commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au comité technique du CNRS.

1.2 – La commission électorale est placée sous la présidence de la déléguée pour les élections.

**Art. 2 – La commission électorale**

2.1 – Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 juillet 2011 susvisé, la commission électorale comprend un représentant titulaire et un représentant suppléant de chaque organisation syndicale implantée au CNRS habilitée à présenter des listes de candidats au comité technique du CNRS et en nombre égal, des représentants de l'administration.



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mègier  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

## 2.2 – Les représentants désignés par les organisations syndicales habilitées sont :

<b>Sgen-CFDT Recherche EPST</b>	
Titulaire	M. Yannick BOURLES
Suppléant	M. Philippe BLANC
<b>SNCS-FSU</b>	
Titulaire	M. Patrick MONFORT
Suppléante	Mme Caroline ZIMMER
<b>SNIRS-CGC</b>	
Titulaire	M. Jean-Luc CHOUKROUN
Suppléante	Mme Sandrine AUGER
<b>SNPREES-FO</b>	
Titulaire	M. Guy MOURET
Suppléant	M. Gilles BOURHIS
<b>SNPTES</b>	
Titulaire	M. Rodolphe DEFIOLE
Suppléante	Mme Anne SELLIER
<b>SNTRS-CGT</b>	
Titulaire	Mme Habiba BERKOUN
Suppléant	M. Patrice LECOMTE
<b>SUD Recherche EPST</b>	
Titulaire	M. Jean-François KIEFFER
Suppléante	Mme Maud CORDRAY

## 2.3 – Les représentants désignés par l'administration sont :

**La présidente de la commission électorale**

Déléguée pour les élections Mme Catherine DELPECH

**Membres titulaires**

DRH	Mme Oriane PEULT
SGCN	Mme Marie-Claude LABASTIE
DASTR	Mme Maria-Laura PIVA
IN2P3	Mme Françoise GAUDY
MPR	M. Jean-Marie BURGIO
DR16	Mme Beatrice BUSSY

**Membres suppléants**

DRH	Mme Sabine QUERBOUET
SGCN	M. Thierry LAUPEN-ABON
DASTR	M. Laurent SILVERA
MPR	Mme Kristin DAIGNAUD
IN2P3	M. Steve PANNETIER
DR16	Mme Christelle POULAIN
DAJ	Mme Pascale ACCARD

### Art. 3 – La publication

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera également consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris,

**14 SEP. 2018**

Antoine PETIT



**DEC182603DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale du 14 septembre 2018 ;

**DECIDE****Art. 1 – Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des Commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du CNRS est arrêtée le 17 septembre 2018 conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé.

**Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée et la présente décision sont consultables sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (DAJ Pôle CARE, 3 rue Michel Ange-75016 PARIS).

**Art. 3 – La publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et consultable au siège du CNRS à la DAJ/CARE au 3 rue Michel Ange 75794 Paris cedex 16, ainsi que sur le site Internet des élections du CNRS : [www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 17 septembre 2018

Antoine PETIT



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mege  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC182604DAJ**

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires (CAP) compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3)

**LE DIRECTEUR DE L'IN2P3,**

**Vu** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 6 novembre 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'institut de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) ;

**Vu** l'arrêté du 27 avril 1999 modifié fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la décision n°152284DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de M. Reynald PAIN aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**Vu** l'avis de la commission électorale en date du 14 septembre 2018 ;

**DECIDE****Art. 1 – Liste électorale**

En application de l'article 4 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé la liste électorale pour le renouvellement des représentants du personnel à la commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du CNRS (IN2P3) est arrêtée le 17 septembre 2018.

**Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée et la présente décision sont consultables sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (DAJ Pôle CARE, 3 rue Michel Ange-75016 PARIS).



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

### Art. 3 – La publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (DAJ Pôle CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, le 17 septembre 2018



Reynald PAIN

**DEC182605DAJ**

Décision arrêtant la liste pour l'élection des représentants du personnel aux commissions consultatives paritaires (CCP) compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC0800040DRH du 22 juillet 2008 modifiée instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leur fonction au CNRS ;

**Vu** la décision DEC0800041DRH en date du 22 juillet 2008 créant des commissions consultatives paritaires au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques du CNRS ;

**DECIDE****Art. 1 – Liste électorale**

La liste électorale pour le renouvellement des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS est arrêtée le 17 septembre 2018 conformément à l'article 10 de la décision DEC0800040DRH modifiée susvisée.

**Art. 2 – Consultation**

La liste électorale arrêtée est consultable sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)) et au siège du CNRS (DAJ-Pôle CARE, 3 rue Michel Ange-75794 PARIS Cedex 16).

**Art. 3 – La publication**

La présente décision, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elle sera consultable au siège du CNRS (DAJ-CARE - 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16) ainsi que sur le site internet des élections ([www.dgdr.cnrs.fr/elections](http://www.dgdr.cnrs.fr/elections)).

Fait à Paris, le 17 septembre 2018

Antoine PETIT



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**DEC181748DAJ**

Décision relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

**Vu** le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 8 ;

**Vu** le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du comité technique du 4 juillet 2018 ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au sein du Centre national de la recherche scientifique, un référent déontologue est désigné par décision du président-directeur général pour un mandat d'une durée de trois ans maximum, renouvelable une fois.

Le référent déontologue est placé auprès du président-directeur général du CNRS.

Il ne peut être mis fin à son mandat avant son terme qu'à sa demande ou qu'avec son accord exprès.



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## **Art. 2. – Missions**

I. Le référent déontologue, compétent vis-à-vis de l'ensemble des fonctionnaires et agents contractuels de droit public ou de droit privé, exerce les fonctions mentionnées aux articles 6 *ter* A et 28 *bis* de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

Il est ainsi chargé d'apporter aux agents tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques inhérents à leur statut et leur fonction.

Il peut être saisi sur toute situation individuelle ou fait susceptible d'être qualifié de conflits d'intérêts.

Il peut prononcer toutes recommandations sur des questions en matière de déontologie sur la situation individuelle des agents, soit sur leur demande, soit sur la saisine de leur autorité hiérarchique, notamment à titre de prévention de tout conflit d'intérêt.

Aux fins de la préparation et de l'instruction des situations individuelles dont il est saisi, le référent déontologue du CNRS peut entendre l'agent ou le solliciter pour obtenir tout élément d'informations complémentaires.

Il peut entendre ou consulter toute personne dont le concours lui paraît utile.

En tant que de besoin, le référent déontologue peut solliciter le concours et l'expertise des autres services compétents, notamment la direction des ressources humaines, la direction des affaires juridiques du CNRS.

II. Le référent déontologue du CNRS est également chargé :

- de représenter le CNRS dans les instances ministérielles et interministérielles en charge des questions de déontologie et de formuler toute proposition de nature à en assurer la diffusion, notamment par des actions de formation ;

- d'établir un rapport annuel sur les activités du CNRS en matière déontologique. Ce rapport peut faire apparaître totalement ou partiellement les recommandations adressées aux demandes individuelles, sous réserve de préserver l'anonymat nécessaire à la protection des personnes et des données personnelles.

III. Le référent déontologue se voit confier les missions de référent alerte au sens du décret du 19 avril 2017 susvisé.

**Art. 3. –** Pour les fonctions qu'il exerce au titre de la présente décision, le référent déontologue ne reçoit d'ordre ou d'injonction, sous quelque forme que ce soit, d'aucun agent du CNRS, ni d'aucune autorité hiérarchique de quelque nature qu'elle soit.

Dans le cadre de ses missions, le référent déontologue est tenu au secret et à la discrétion professionnels et soumis à une obligation de confidentialité.

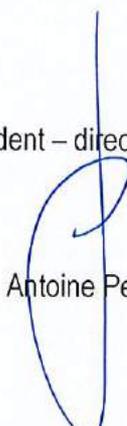
Il dispose des moyens matériels, notamment informatiques, permettant l'exercice effectif de ses missions.

**Art. 4.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le président – directeur général

Antoine Petit



**DEC182570DSFIM**

**Décision portant acceptation du don d'une chambre à vide au LPC UMR6534**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

**Considérant** l'avis favorable du directeur d'unité de l'UMR6534, Gilles BAN, au don de la chambre à vide par le GIP CYCERON.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est accepté le don, consenti au CNRS et affecté au Laboratoire de Physique Corpusculaire – UMR6534 d'une chambre à vide d'un montant de 297 300 €.

**Article 2** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Antoine Petit



**DEC173025DIRE****Décision portant nomination de M. Alain PONTON aux fonctions de chargé de mission****LA PRESIDENTE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Alain PONTON Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe est nommé chargé de mission auprès de la présidente pour la Direction de l'Innovation et des Relations avec les Entreprises, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet la mise en place, l'accompagnement et le suivi des projets qui ont reçu le soutien du programme de prématuration.

Pour l'exercice de cette mission, M. Alain PONTON demeure affecté au Laboratoire Matière et Systèmes Complexes (UMR 7057), Université Paris Diderot, Bâtiment Condorcet – CC7056, 10 rue A. Domon et L. Duquet 75205 PARIS CEDEX 13.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019 M. Alain PONTON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**22 DEC. 2017**



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 98 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182523DR01

**Décision portant nomination de Mme Corinne GAUTHIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord (CEPN)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC160170INSHS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord (CEPN) et nommant M. Philippe BATIFOULIER en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 8 septembre 2017 ;

Considérant que **Mme Corinne GAUTHIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Paris B les 10-11-12 avril et 15-16-17 mai 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Corinne GAUTHIER**, TCE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7234 intitulée Centre d'économie de Paris Nord (CEPN), à compter du 18 mai 2018.

**Mme Corinne GAUTHIER** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Corinne GAUTHIER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 8 juin 2018



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Batifoulier'.

Le directeur de l'UMR7234  
Philippe BATIFOULIER

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Clarisse Lefort-David'.

Visa de Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris 13

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Pierre Astruc'.



DEC 18 2524 DR01

Décision portant cessation de fonctions de Mme Solen GUEZENNEC agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP)<sup>1</sup> au sein de l'unité UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers (LPL)

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC120482DR05 du 30 janvier 2012 portant nomination de **Mme Solen GUEZENNEC** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Solen GUEZENNEC** dans l'unité du CNRS UMR7538 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 28 juin 2018

Le directeur de l'UMR7538  
Olivier GORCEIX

Olivier Gorceix  
Directeur du Laboratoire  
de physique des Lasers

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

Visa Jean-Pierre ASTRUC, président de l'Université Paris XIII  
de l'Université Paris 13

Jean-Pierre ASTRUC



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

DEC182191INSB

**Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Bruno Gasnier, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8250 intitulée « Neurophotonique »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8250 intitulée « Neurophotonique » et nommant Mme Valentina Emiliani, directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Valentina Emiliani, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018.

II. À compter de cette même date, M. Bruno Gasnier, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 août 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC182588INS2I

**Décision portant nomination de M. Olivier SERRE aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**Vu** la lettre de mission ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Olivier SERRE, directeur de recherche au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général Délégué à la Science du CNRS, pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la thématique « Informatique fondamentale, algorithmique ».

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier SERRE, demeure affecté à l'Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) – UMR8243 – Paris.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, M. Olivier SERRE, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/09/2018

Le président-directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC181719MPR

**Décision portant nomination de M. Jean-Philippe Domergue aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Jean-Philippe Domergue, ingénieur d'études 2<sup>e</sup> classe CNRS, responsable administratif et financier du Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications (LAGA, unité CNRS – Université Paris 13 et Université Paris 8, UMR 7539), est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Mission Pilotage et Relations avec les délégations régionales et les instituts (MPR), direction rattachée au DGDR, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet d'apporter son expertise au projet de portail web Etamine missions piloté par la MPR au niveau de l'établissement pour que le site internet soit intégré dans l'environnement du système d'information du CNRS et pleinement opérationnel du point de vue des utilisateurs en unités comme des différents établissements cotutelles.

L'objectif du projet de portail web Etamine missions est de simplifier et sécuriser la mise en œuvre du processus « missions ». Il concerne tous les agents des laboratoires, quel que soit leur employeur, quel que soit l'établissement gestionnaire, avec tableaux de bord de suivi pour chaque laboratoire et dématérialisation de toutes les étapes qui précèdent la saisie de données dans le système d'information financier de l'établissement gestionnaire des ressources de l'unité.

Pour l'exercice de cette mission, M. Jean-Philippe Domergue demeure affecté au LAGA, Institut Galilée, Université Paris 13, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villetaneuse.

## **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019, M. Jean-Philippe Domergue percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

## **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Villejuif.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit

**DEC182062INSHS**

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nathalie LANCRET et nomination de Mme Cristiana MAZZONI directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n°3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133019DGDS.en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 3329 intitulée Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche et nommant Mme Nathalie Lancret directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de de Mme Nathalie Lancret, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1er septembre 2018.

A compter de cette même date, Mme Cristiana MAZZONI, professeure à l'ENSA de Paris Belleville, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2018. Article 2

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC182528DR01

Décision portant nomination de Mme Caroline BIREAU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant création de l'unité mixte UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux et nommant Monsieur Thierry HEIDMANN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 11 décembre 2017 ;

Considérant que **Mme Caroline BIREAU** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par organisée par la Délégation Paris B les 10-11-12 avril et 15-16-17 mai 2018.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : **Mme Caroline BIREAU**, IECN, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR9196 intitulée Physiologie et pathologie moléculaires des rétrovirus endogènes et infectieux, à compter du 18 mai 2018.

**Mme Caroline BIREAU** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Caroline BIREAU** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 7 juin 2018

Le directeur de l'UMR9196  
Thierry HEIDMANN



Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'C' followed by 'L' and a horizontal line.

Visa de Sylvie RETAILLEAU, présidente de l'Université Paris Sud

A handwritten signature in blue ink is written over a rectangular official stamp. The stamp contains the following text: "UNIVERSITÉ PARIS SUD", "PRÉSIDENCE", "Bâtiment 300", and "91405 ORGAY cedex".

~~Pe~~ Visa de Alexander EGGERMONT, directeur général de l'Institut Gustave Roussy

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'E' followed by 'S' and a vertical line.

**Pr Eric SOLARY**  
Directeur de la Recherche  
Gustave Roussy  
114, rue Edouard Vaillant  
94805 VILLEJUIF Cedex

DEC182215INC

**Décision portant cessation de fonctions de M. François HUET et nomination de M. Hubert PERROT, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8235 intitulée « Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques » (LISE)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant notamment création de l'unité mixte de recherche n°8235 intitulée « Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques » et nommant M. François HUET, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. François HUET, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

II. A compter de cette même date, M. Hubert PERROT, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **31 AOUT 2018**

Le président – directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC182450INC

**Décision portant nomination de M. Axel Buguin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR168 intitulée « Unité physico-chimie Curie (P.C.C) »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 168 intitulée « Unité physico-chimie Curie (P.C.C) » et nommant M. Maxime Dahan, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Axel Buguin, Professeur des universités à Sorbonne Université, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 31 juillet 2018 au 31 décembre 2018, en remplacement de Monsieur Maxime Dahan.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 octobre 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit





DEC172982DR02

**Décision portant nomination de M. Mathieu Leroux-Coyau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris**

**LE DIRECTEUR,**



**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 portant renouvellement de l'unité mixte n°7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris et nommant M. Luc Abbadie en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du comité de direction de l'UMR7618 en date du 06/09/2017 ;

Considérant que M Mathieu Leroux-Coyau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris Michel-Ange du CNRS et l'Institut Curie les 28, 30 janvier 2009 et du 10 au 13 mars 2009,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M Mathieu Leroux-Coyau, technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7618 intitulée Institut d'écologie et des sciences de l'environnement de Paris, à compter du 01/07/2017.

M Mathieu Leroux-Coyau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Mathieu Leroux-Coyau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/03/2018

Le directeur de l'unité  
Luc Abbadie

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de la doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Corinne Aubert



DEC173175DR02

## Décision portant nomination de Mme Stéphanie De Gois aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR8546 intitulée Neurosciences Paris-Seine

### LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Hervé Chneiweiss directeur de l'unité UMR8546 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Stéphanie De Gois le 04/10/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 23/11/2017,

### DECIDE :

#### Article 1er : Nomination

Mme Stéphanie De Gois, ingénieur de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 19/10/2017.

#### Article 2 : Missions<sup>1</sup>

Mme Stéphanie De Gois exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

#### Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Stéphanie De Gois sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

#### Article 4 : Publication

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/03/2018

Le directeur d'unité  
Hervé Chneiweiss

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Corinne Aubert

Visa de la déléguée régionale Paris 6 de l'Inserm  
Camille Chaudonneret



DEC173180DR02

**Décision portant nomination de M. Thierry Allard aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC133018DGDS du 20/12/2013 nommant M. Guillaume Fiquet, directeur de l'unité UMR7590 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à M. Thierry Allard le 14/09/2017 par SGS Qualitest Industrie ;

**Vu** l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 23/11/2017,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Thierry Allard, directeur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/09/2017.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Thierry Allard exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Thierry Allard sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

---

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12/04/2018

Le directeur d'unité  
Guillaume Fiquet

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa de la Doyenne de la Faculté des Sciences et Ingénierie  
Corinne Aubert

DEC182476INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Michel Margairaz, directeur, et nomination de Mme Valérie Boussard aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société (IDHES) et nommant M. Michel Margairaz, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michel Margairaz, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Valérie Boussard, professeur à l'Université Paris Nanterre, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **27 SEP. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC182438INSHS

**Décision portant nomination de M. Pierre ALLARD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7055 intitulée *Préhistoire et Technologie*****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7055 intitulée Préhistoire et Technologie et nommant Mme Isabelle SIDERA directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC172784INSHS en date du 20 octobre 2017 portant nomination de M. Pierre Allard aux fonctions de directeur et de Mme Isabelle Sidéra aux fonctions de directrice adjointe par intérim, jusqu'au 31 juillet 2018 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du comité national ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Pierre ALLARD, chargé de recherche au CNRS est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'UMR n° 7055.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **4 - OCT. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC182122DR06**

**Décision portant nomination de Mme Virginie Moutarlier aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR6213 intitulée Institut UTINAM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'UMR6213 – UTINAM et nommant M. Sylvain Picaud, en tant que directeur de l'unité ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie délivré à Mme Virginie Moutarlier le 24 avril 2018 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 3 septembre 2018

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Virginie Moutarlier, IEHC, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 28 mai 2018.

**Article 2 : Missions**

Mme Virginie Moutarlier exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Madame Virginie Moutarlier sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Besançon, le 3 septembre 2018

Le directeur d'unité  
Sylvain Picaud

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Muriel Sinanidès

Visa du Président de l'Université de Franche-Comté  
Jacques Bahi

DEC182055INC

**Décision portant nomination de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC162988INC en date du 20 janvier 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA) et nommant Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice et M. Christophe MORELL directeur adjoint de cette unité ;

**Vu** la décision DEC172793INC en date du 19 octobre 2017 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie SCHILDKNECHT et nomination de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur par intérim et Anne LESAGE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée Institut des sciences analytiques (ISA) ;

**Vu** la décision DEC180044INC en date du 16 février 2018 portant renouvellement de M. Christophe MORELL aux fonctions de directeur par intérim et Anne LESAGE aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des sciences analytiques » (ISA) ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Christophe MORELL, professeur des universités à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et jusqu'au terme du mandat de l'unité.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**24 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC182494DR07

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Cindy DIERYCKX, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant(e) de prévention (AP) au sein de l'UMR5240 intitulée "Microbiologie, adaptation et pathogénie"**

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision **DEC171467DR07** du 08 mai 2017 portant nomination de **Mme Cindy DIERYCKX** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistante de prévention (AP) exercées par **Mme Cindy DIERYCKX**, dans l'unité du CNRS, l'**UMR5240 intitulée "Microbiologie, adaptation et pathogénie"**, à compter du 01 juin 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 06/09/2018

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation  
Rhône Auvergne

[www.dr7.cnrs.fr](http://www.dr7.cnrs.fr)

2 avenue Albert Einstein  
BP 61335  
69609 Villeurbanne cedex  
T 04 72 44 56 00  
F 04 78 89 47 69

DEC181408INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Véronique CHANKOWSKI et de M. Jean-Baptiste YON et nomination de M. Stéphane GIOANNI comme directeur par intérim et de Mme Sabine FOURRIER comme directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMa)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques et nommant Mme Véronique CHANKOWSKI directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Véronique CHANKOWSKI, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée et de M. Jean-Baptiste YON, directeur adjoint, démissionnaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

II. A compter de cette même date, M. Stéphane GIOANNI, professeur des universités à l'Université Lumière Lyon 2, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

III. Mme Sabine FOURRIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim, pour la même période.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC180750DR07

**Décision portant nomination de M. Jean-Luc CAROUJAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'USR2005 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne »**

## LE DIRECTEUR

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° **DEC171287DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**USR2005** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne** » et nommant **Monsieur Gilles POLLET** en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'**USR2005** <sup>1</sup> en date du **6 mars 2018**;

Considérant que **M. Jean-Luc CAROUJAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 10, 11 octobre et 21, 22, 23 novembre 2011**.

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** **M. Jean-Luc CAROUJAT**, *ingénieur recherche*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**USR2005** intitulée « **Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne** », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**M. Jean-Luc CAROUJAT** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **M. Jean-Luc CAROUJAT** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 06/03/2018

Le directeur de l'unité

Visa de l'adjointe au délégué régional du CNRS  
pour le délégué Régional empêché

Visa du partenaire  
Université Lumière Lyon 2

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC182147DR08

**Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°CON050001DRH du 18 mai 2015 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, notamment son article 6, renouvelée par avenants le 18 mai 2018 ;

**Vu** la décision n°DEC181666DRH du 8 juin 2018 portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité du 20 avril 2010 ;

Considérant que M. Lionel GUERIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 05 avril au 27 avril 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Lionel GUERIT, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018.

M. Lionel GUERIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Lionel GUERIT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Oléron, le 08 août 2018

Le Directeur d'Unité  
Christophe HERRMANN

Visa de la Déléguée Régionale par intérim  
Mme Marion BLIN

DEC182147DR08

**Décision portant nomination de M. Lionel GUERIT aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°CON050001DRH du 18 mai 2015 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, notamment son article 6, renouvelée par avenants le 18 mai 2018 ;

**Vu** la décision n°DEC181666DRH du 8 juin 2018 portant nomination de M. Christophe HERRMANN aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité du 20 avril 2010 ;

Considérant que M. Lionel GUERIT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, du 05 avril au 27 avril 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Lionel GUERIT, Ingénieur d'Etudes, est nommé aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'UMS2927 intitulée « Unité de Service d'Action et d'Entraide Sociale » - USAES, à compter du 18 mai 2018.

M. Lionel GUERIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistant de Prévention, M. Lionel GUERIT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.



Délégation Centre Limousin  
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3e avenue de la Recherche Scientifique  
CS 10065  
45071 Orléans Cedex 2

T 02 38 25 52 00  
F 02 38 69 70 31

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clémont....., le 08/08/18

Le Directeur d'Unité  
Christophe HERRMANN



Le Directeur de l'UMS 2927  
Christophe HERRMANN

Visa de la Déléguée Régionale par intérim  
Mme Marion BLIN



La Déléguée Régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182491DR10

**Décision portant nomination de Madame Delphine Schmitt aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC181688INSMI portant nomination de M. Philippe Helluy aux fonctions de Directeur de l'UMR 7501 intitulée Institut de recherche mathématique avancée (IRMA) en remplacement de Yann Bugeaud.

Considérant que Madame Delphine Schmitt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 21 au 23 mai 2012 et du 19 au 21 juin 2012.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Delphine Schmitt, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Madame Delphine Schmitt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Madame Delphine Schmitt est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 septembre 2018

Le directeur de l'unité  
Philippe Helluy



Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Strasbourg



Le Président de  
l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN

DEC171690DR10

**Décision portant nomination de M. Jérôme WAGNER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC173303DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7242 intitulée Biotechnologie et signalisation cellulaire et nommant M. Jean-Luc Galzi en qualité de directeur;

**Vu** l'attestation de formation PCR de niveau 2 dans le secteur industrie option « sources radioactives non scellées » délivrée à Monsieur Jérôme WAGNER le 30 mai 2018 par APAVE Alsacienne SAS ;

**Vu** l'avis favorable du conseil de laboratoire du 4 septembre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Jérôme WAGNER, chargé de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 17 mai 2018.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

M. Jérôme WAGNER exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Jérôme WAGNER sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Illkirch, le 6 septembre 2018

  
Le directeur d'unité  
Jean-Luc Galzi

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué Régional

  
Patrice SOULLIE

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Le Président de  
l'Université de Strasbourg

  
Michel DENEKEN

DEC182049DIRE

**Décision portant nomination de M Olivier JOUBERT aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M Olivier JOUBERT, Directeur de Recherche Classe Exceptionnelle, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science, pour la Direction pour l'Innovation et les Relations avec les Entreprises, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Sa mission a pour objet « *la construction d'une offre partenariale dans le domaine de la microélectronique* ».

Pour l'exercice de cette mission, M Olivier JOUBERT demeure affecté au Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM) UMR5129.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 M Olivier JOUBERT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 SEP. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC182559INSIS****Décision portant nomination de Monsieur Laurent Orgéas aux fonctions de chargé de mission****LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Laurent Orgéas, directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du Directeur général délégué à la science, pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2019.

Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique des solides.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Laurent Orgéas demeure affecté au laboratoire Sols, Solides, Structures à Grenoble.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 31 décembre 2019, Monsieur Laurent Orgéas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général  
Antoine Petit

**DEC181983DR12**

**Décision portant nomination de M. Franck LICHNOWSKI aux fonctions de responsable adjoint du service des systèmes d'information de la délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172627DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Franck LICHNOWSKI, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, responsable adjoint du service des systèmes d'information de la délégation Provence et Corse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermes



## DEC181985DR12

Décision portant nomination de M. Patrice GARCIA aux fonctions de responsable adjoint du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172627DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Patrice GARCIA, ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, responsable adjoint du service technique et logistique de la délégation Provence et Corse.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermes



**DEC181984DR12**

**Décision portant nomination de Mme Isabelle PAVARD aux fonctions de responsable adjoint du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC172627DAJ du 24 octobre 2017 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Isabelle PAVARD, ingénieur d'études, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, responsable adjoint du service financier et comptable de la délégation Provence et Corse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 28 décembre 2017

Pour la présidente et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermes



DEC182493DR12

**Décision portant nomination de Mme Hélène BOYER aux fonctions d'adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine Gibello, Déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Hélène BOYER, AI, est nommée, à compter du 10 septembre 2018, adjointe à la responsable du service des ressources humaines de la délégation Provence et Corse.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Marseille, le 4 septembre 2018

Pour le président-directeur  
général et par délégation,

la déléguée régionale  
de la circonscription  
Provence et Corse

Ghislaine GIBELLO

DEC182029INSHS

**Décision portant nomination de M. Xavier Joutard aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7317 intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST) et nommant M. Thierry Berthet directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Xavier Joutard, Professeur à Aix-Marseille Université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1<sup>er</sup> aout 2018 au 31 décembre 2018.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Anges  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

**DEC181777DIRE****Décision portant nomination de M. Marc ROUSSET aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Marc ROUSSET, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé(e) chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science, pour la Direction pour l'Innovation et les Relations avec les Entreprises, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Sa mission a pour objet d'accompagner le déploiement d'un ou plusieurs « Focus Transfert CNRS ». La mission sera conduite en coordination étroite avec le responsable de la stratégie Nationale de Valorisation « Focus Transfert » de la DIRE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Marc ROUSSET demeure affecté au laboratoire «Bioénergétique et ingénierie des protéines (BIP)» - UMR7281 - 31 Chemin Joseph Aiguier 13402 MARSEILLE CEDEX 20.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 M. Marc ROUSSET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**20 JUIN 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC182064INC**

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Deborah JONES et nomination de M. Lorenzo STIEVANO aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR3105 intitulée « Fédération de Recherche Chimie Balard »**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°3105 « Fédération de Recherche Chimie Balard » et nommant Mme Deborah JONES directrice de cette fédération ;

**Vu** l'avis émis par le conseil de fédération ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'avis du directeur de l'institut de chimie ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Deborah JONES, directrice de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

II. A compter de cette même date, M. Lorenzo STIEVANO, professeur des universités à l'Université de Montpellier, est nommé directeur de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au terme du mandat de la fédération.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

**24 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC182411INSHS

**Décision portant nomination de Mme Réjane Roure directrice et de M. Christophe Pellecuer, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes et nommant M. David Lefevre, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC180601INSHS en date du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Réjane Roure directrice par intérim de cette unité jusqu'au 31 août 2018 et de M. Christophe Pellecuer directeur adjoint par intérim pour la même période ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Mme Réjane ROURE, maître de conférences à l'université Paul Valéry, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5140.
- II. M. Christophe PELLECUER, Conservateur en chef au Ministère de la Culture et de la Communication, est nommé directeur adjoint pour la même période.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

4 - OCT. 2018

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC181038DR13

**Décision portant nomination de M. Moulay Tahar SOUGRATI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR<sup>1</sup> 5253 intitulée ICGM**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS du 18/12/2014 nommant M. Jean-Marie DEVOISSELLE, directeur de l'unité UMR 5253 intitulée ICGM;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie, option sources scellées, générateurs électriques de rayon X délivré à M. Moulay Tahar SOUGRATI le 23/10/2015 par l'APAVE ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire 06/11/2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Moulay Tahar SOUGRATI, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23/10/2015

**Article 2 : Missions<sup>2</sup>**

M. Moulay Tahar SOUGRATI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Moulay Tahar SOUGRATI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

<sup>1</sup> [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

<sup>2</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

**Article 4 : Publication**

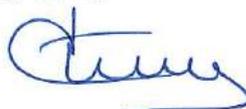
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 13/03/2018

Le directeur d'unité  
Jean-Marie DEVOISSELLE

  
Jean-Marie DEVOISSELLE  
Directeur UMR 5253  
Institut Charles Gerhardt  
Montpellier

Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE



**DEC181778DIRE****Décision portant nomination de M. Michel HASSAN aux fonctions de chargé de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

M. Michel HASSAN, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science, pour la Direction pour l'Innovation et les Relations avec les Entreprises, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Sa mission a pour objet d'accompagner le déploiement d'un ou plusieurs « Focus Transfert CNRS ». La mission sera conduite en coordination étroite avec le responsable de la stratégie Nationale de Valorisation « Focus Transfert » de la DIRE.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel HASSAN demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes (LAAS-CNRS) UPR8001 - 7 avenue du Colonel Roche - BP 5420031031 TOULOUSE CEDEX 4.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 M. Michel HASSAN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JUIN 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC180807DR13

**Décision portant nomination de M. Gaël SIMON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5110 intitulée Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC 142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5110 intitulée Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens et nommant M. Wolfgang LUDWIG en qualité de directeur ;

Considérant que M Gaël SIMON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Perpignan Via Domitia, les 11, 12, 13, et 27 juin 2014.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Gaël SIMON, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5110 intitulée centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens, à compter du 21/02/2018.

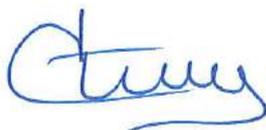
M. Gaël SIMON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Gaël SIMON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/02/2018

Le directeur de l'unité  
Wolfgang LUDWIG




Wolfgang LUDWIG  
Directeur

Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE

DEC182063INSHS

**Décision portant nominations de Mme Catherine Soldano aux fonctions de directrice adjointe par intérim et M. Philippe Lemistre, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche, Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP).**

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5044 intitulée Centre d'Étude et de Recherche Travail, Organisation, Pouvoir (CERTOP) et nommant M. Vincent Simoulin directeur de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Catherine Soldano, Maître de conférences à l'Université de Toulouse Jean Jaurès, est nommée directrice adjointe par intérim et M. Philippe Lemistre, Ingénieur de recherche au CEREQ, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2018.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **28 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182073INEE

**Décision portant nomination de M. Michel Loreau, directeur de l'unité mixte de recherche n°5321 intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) »**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n°5321 intitulée « Station d'écologie théorique et expérimentale (SETE) » et nommant M. Jean Clobert, directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC180453INEE en date du 22 février 2018 portant nomination de M. Michel Loreau, directeur par intérim de l'unité susvisée ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> août 2018, M. Michel Loreau, DR CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n°5321.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 49 13

DEC181402INSHS

**Décision portant nomination de M. François Godicheau aux fonctions de directeur et de Mmes Sylvie Chaperon et Christine Dousset aux fonctions de directrices adjointes de l'unité mixte de recherche n°5136 intitulée *France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRA.M.ESPA)***

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5136 intitulée France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRA.M.ESPA) et nommant Mme Hélène Debax directrice de cette unité ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

- I. M. François GODICHEAU, professeur des universités à l'Université Toulouse Jean Jaurès est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité, en remplacement de Mme Hélène DEBAX, démissionnaire.
- II. Mme Sylvie CHAPERON, professeure des universités à l'Université Toulouse Jean Jaurès et Mme Christine DOUSSET, maître de conférences à l'Université Toulouse Jean Jaurès sont nommées directrice adjointes, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la même période, en remplacement de Mmes Sophie DULUCQ et Sylvie MOUYSSET, démissionnaires.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC181894DR15

**Décision portant nomination de Mme Constance VALENTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°162746INP du 30 janvier 2017 nommant M. Eric MEVEL, directeur de l'UMR 5107 intitulée Centre des lasers intenses et applications (CELIA) ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules* délivré à Mme Constance VALENTIN le 6 juin 2018 par la Société de Radioprotection Progray ;

**Vu** l'avis du comité, du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

Mme Constance VALENTIN, CRCN, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 6 juin 2018.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Constance VALENTIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

<sup>1</sup> [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de Mme Constance VALENTIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2018

Le directeur d'unité

Eric MEVEL

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

DEC182010DR15

**Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERÉ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA) et nommant M. Jean-Louis MERGNY en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5320<sup>1</sup> en juin 2018 ;

Considérant que Mme Delphine DARGERÉ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes du 1<sup>er</sup> au 16 octobre 2015.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Delphine DARGERÉ, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5320 intitulée Acides nucléiques : Régulations Naturelles et Artificielles (ARNA), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Mme Delphine DARGERÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Delphine DARGERÉ, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 3 juillet 2018

Le directeur de l'unité

Jean-Louis MERGNY

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du délégué régional de l'INSERM

Richard SALIVES

DEC181945DR15

**Décision portant cessation de fonctions de Mme Valérie FALCK, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC)**

## LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC131673DR15 du 21 mai 2013 portant nomination de Mme Valérie FALCK aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Valérie FALCK, dans l'UMR n° 5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juin 2018

La directrice de l'unité

Isabelle DAUGAREILH

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC182089INSHS

**Décision portant nomination de Mme Sylvie Clarimont aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5319 intitulée UMR PASSAGES****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS en date du décembre 2015 portant création de l'unité mixte de recherche n° 5319 intitulée Passages et nommant Mme Béatrice Collignon directrice de cette unité ;

**Vu** la décision DEC180986 du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Sylvie Clarimont, directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5319 jusqu'au 31 août 2018 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sylvie CLARIMONT, professeure des universités à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité mixte de recherche n° 5319.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC182529DR15

**Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu ROUZIERES, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP)**

## LA DIRECTRICE

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC130615DR15 du 18 février 2013 portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'AP,

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mathieu ROUZIERES, dans l'unité du CNRS n° 5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 30 septembre 2018.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 septembre 2018

La directrice de l'unité

Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC182230DR15

**Décision portant nomination de Mme Sandrine Couronné aux fonctions de responsable par intérim du 10 septembre 2018 au 31 mars 2019 du service patrimoine et logistique de la délégation Aquitaine**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180758DAJ du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

**Vu** la décision DEC181596DAJ du 18 juillet 2018 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Mme Sandrine Couronné, ingénieure d'études, est nommée, à compter du 10 septembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019, responsable par intérim du service patrimoine et logistique de la délégation Aquitaine, en remplacement de M. Gérard Richard, appelé à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 septembre 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le délégué régional  
Younis Hermès

DEC180246INSHS

**Décision portant nomination de M. François Bon aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche USR3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem (CFRJ).**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée Centre français de Jérusalem (CFRJ) ;

**Vu** la décision DEC171990INHS du 18 juillet 2017 portant nomination de M. François Bon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem (CFRJ).

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

M. François Bon, professeur des universités à l'Université de Toulouse Jean-Jaurès, est nommé directeur de l'unité de service et de recherche n°3132 intitulée Centre de recherche français de Jérusalem pour la durée de l'unité.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le            **- 8 FEV. 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182318INSHS

**Décision portant nomination de M. Jérôme Heurtaux aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales à Prague et cessation de fonctions de Mme Clara Royer.**

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC070036SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales à Prague ;

**Vu** la décision DEC151780INSHS du 18 septembre 2015 portant nomination de Mme Clara Royer aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Jérôme Heurtaux Maître de conférence à l'Université de Paris Dauphine, est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3138 intitulée Centre français de recherche en sciences sociales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Clara Royer appelée à d'autres fonctions.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **30 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182288INSHS

**Décision portant nomination de Mme Marie Bridonneau aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3137 intitulée Centre français d'études éthiopiennes et cessation de fonctions de M. David Ambrosetti.**

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC171287DGDS en date du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité de service n°3137 et recherche intitulée Centre français d'études éthiopiennes et nomination de David Ambrosetti directeur ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie Bridonneau Maître de conférence à l'Université Paris-Nanterre, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3137 intitulée Centre français d'études éthiopiennes pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de M. David Ambrosetti appelé à d'autres fonctions.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **30 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC182283INSHS

**Décision portant nomination de Mme Marie-Aude Fouéré aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » (IFRA-Kenya) et cessation de fonctions de Mme Marie-Emmanuelle Pommerolle.**

#### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité de service et de recherche ;

**Vu** la décision DEC150635INSHS en date du 11 mars 2015 nommant Mme Marie-Emmanuelle Pommerolle Directrice de l'unité de service et de recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara »

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Aude Fouéré Maître de conférence à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n°3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018 en remplacement de Marie-Emmanuelle Pommerolle appelée à d'autres fonctions.

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **30 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182275INSHS

**Décision portant nomination de M. Adrien Delmas aux fonctions de directeur par intérim de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales et cessation de fonction de Mme Karima Dirèche directrice par intérim.**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création et renouvellement des unités de services et de recherche ;

**Vu** la décision DEC181210INSHS en date du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales et nomination de Mme Karima Dirèche aux fonctions de directrice par intérim ;

**Vu** l'accord de l'organisme partenaire ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

M. Adrien Delmas chercheur contractuel Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères est nommé directeur par intérim de l'unité de service et recherche n°3136 intitulée Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Karima Dirèche appelée à d'autres fonctions.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le **30 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC182535INSU**

**Décision portant cessation de fonctions de Madame Anne Marie TREGUIER et nomination de Monsieur Frédéric JEAN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » (IUEM).**

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2018 portant nomination du directeur de l'Observatoire Institut Universitaire Européen de la Mer;

**Vu** la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

**Vu** la décision DEC161224DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de service n°3113 intitulée « Institut Universitaire Européen de la Mer » et nommant Madame Anne Marie TREGUIER directrice de cette unité ;

**Vu** l'accord des tutelles ;

**Vu** l'avis du conseil d'administration ;

**DECIDE :****Article 1er**

I. A compter du 1er septembre 2018, il est mis fin aux fonctions de Madame Anne Marie TREGUIER, directrice de l'unité mixte de service susvisée.

II. A compter de cette même date, Monsieur Frédéric JEAN, Professeur à l'Université Bretagne Occidentale, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée jusqu'à la date de fin de mandat de l'unité pour la durée fixée dans la décision DEC161224DGDS portant notamment renouvellement de l'UMS3113.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **05 OCT. 2018**

Le Président-Directeur Général  
Antoine PETIT



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 75

DEC171904DR17

Décision portant nomination de Mme Anne-Laure GUILBAUD-GUIHOT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 6015 Physiopathologie Mitochondriale et Cardiovasculaire

LA DIRECTRICE,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Daniel HENRION aux fonctions de Directrice de l'Unité Mixte de Recherche UMR6554 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 6015 en date du 6 juin 2017 ;

Considérant que Mme Anne-Laure Guilbaud-Guihot a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 24 au 28 juin et du 16 au 18 septembre 2008 par La Délégation Bretagne et Pays de Loire.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Anne-Laure Guilbaud-Guihot, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 6015 Physiopathologie Mitochondriale et Cardiovasculaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Mme Anne-Laure Guilbaud-Guihot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Anne-Laure Guilbaud-Guihot est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Daniel Henrion

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université d'Angers

Christian Roblédo



Parc Alcione  
1 rue André et Yvonne Meynier  
CS 26036  
35069 Rennes Cedex

T. 02 99 28 68 68  
F. 02 99 28 68 01  
W. <http://www.dr17.cnrs.fr>

**DEC181779DIRE****Décision portant nomination de Mme Yannick ARLOT aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Mme Yannick ARLOT, Directrice de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la Direction pour l'Innovation et les Relations avec les Entreprises, direction rattachée à la DGDS, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

Sa mission a pour objet d'accompagner le déploiement d'un ou plusieurs « Focus Transfert CNRS ». La mission sera conduite en coordination étroite avec le responsable de la stratégie Nationale de Valorisation « Focus Transfert » de la DIRE.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Yannick ARLOT demeure affectée à l'Institut de Génétique et Développement de Rennes (IGDR) - UMR6290 - Fac de Médecine-CS 34317-C Ville - 2 av du Professeur Léon Bernard - 35043 RENNES CEDEX

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019 Mme Yannick ARLOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **20 JUIN 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182095INSHS

**Décision portant nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés et nommant M. Vincent Gouëset directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC173203INSHS en date du 27 décembre 2017 portant nomination de Mme Emmanuelle HELLIER directrice de l'unité mixte de recherche n° 6590 ;

**Vu** la décision DEC181377INSHS en date du 27 avril 2018 portant nomination de M. Emmanuel Bioteau directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 jusqu'au 31 août 2018 ;

**Vu** l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

**Vu** l'accord des partenaires ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Emmanuel BIOTEAU, maître de conférences à l'Université d'Angers, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6590.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



DEC172127DR17

**Décision portant nomination de M. Erwan LEGROGNEC aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation**

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16/12/2016 portant nominations de M. Jean-Michel Bouler aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR6230 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR6230 en date du 19 juin 2017;

Considérant que M. Erwan LEGROGNEC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée du 4 octobre au 16 novembre 2004 par l'Université de Nantes.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Erwan LEGROGNEC, Chargé de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6230 intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. Erwan LEGROGNEC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Erwan LEGROGNEC est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Le Directeur de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Jean-Michel Bouler

Gabrielle Inguscio

Visa du président de l'Université de Nantes

Olivier Laboux

## DEC182553DCIF

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, Agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC182552DCIF du 14 septembre 2018 nommant Monsieur Simon LE GALL agent comptable secondaire, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

### DECIDE

Art 1<sup>er</sup> – Monsieur Arnaud MARTIN, Inspecteur des Finances publiques, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2018

  
Antoine PETIT



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

## DEC182552DCIF

Décision portant nomination de Monsieur Simon LE GALL aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC182553DCIF du 14 septembre 2018 portant cessation de fonctions de Monsieur Arnaud MARTIN, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » du CNRS

VU, l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2018/09/2326 du 12 septembre 2018

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

### DECIDE

Art 1<sup>er</sup> – Monsieur Simon LE GALL, Inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Bretagne et Pays de la Loire » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 en remplacement de Monsieur Arnaud MARTIN.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14 septembre 2018

  
Antoine PETIT



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC182451DR17

Décision portant nomination de M. Christophe CALERS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n°DEC161216DGDS du 16/12/2016 nommant Marc Fourmigué, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226 intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes;

**Vu** le certificat de renouvellement de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivré à M. Christophe CALERS le 09/12/2016 par SGS Qualité Industrie ;

**Vu** l'avis du CHSCT de l'Université de Rennes 1 du 2 mars 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Christophe CALERS, Ingénieur d'Etudes de Classe Normale, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 01/10/2018.

**Article 2 : Missions**

M. Christophe CALERS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Christophe CALERS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le ....

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Marc Fourmigué

Gabrielle Inguscio

Visa du Président de l'Université de Rennes 1

David Alis





DEC182514DR17

Décision portant nomination de M. Olivier DESPREZ De GESINCOURT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS portant nominations de M. Jean-Jacques FOURMOND aux fonctions de Directeur de l'Unité Propre de Services 855 ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire de l'UPS855, site de Plouzané du 07/12/2017;

Considérant que M. Olivier Desprez De Gesincourt a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'UBO du 29 au 31 mai et du 25 au 27 juin 2018.

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Olivier Desprez De Gesincourt, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

M. Olivier Desprez De Gesincourt exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Olivier Desprez De Gesincourt est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le ....

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Le Directeur de l'unité

Gabrielle Inguscio

Jean-Jacques FOURMOND

DEC182537DR18

**Décision portant nomination de M. Bernard CLANTIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8576 intitulée Institut de Recherche Interdisciplinaire**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC1307471NSB du 29/08/2013 nommant M. Christophe D'Hulst, directeur de l'unité UMR8576;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau « 2 » dans le secteur industrie option « *Option Sources radioactives scellées, générateurs électriques de rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Bernard CLANTIN le 07/06/2018 par APAVE NORD-OUEST S.A.S ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 18/07/2018,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Bernard CLANTIN, IR, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 07/06/2018.

**Article 2 : Missions**

M. Bernard CLANTIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Bernard CLANTIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 13/09/18

Le directeur d'unité  
Christophe d'Hulst



Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS

DEC182541DR18

**Décision portant nomination de M. Olivier MORALES aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structures des Cancers**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Yvan DE LAUNOIT, directeur de l'unité 8161 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives scellées – Générateurs électriques de rayons X et accélérateur de particules* délivré à M. Olivier MORALES le 24/05/2018 par le Centre de Formation APAVE Nord-Ouest SAS ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 07/09/2018,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Olivier MORALES, IR, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 24/05/2018, date de validation de sa dernière formation de renouvellement PCR.

**Article 2 : Missions**

M. Olivier MORALES exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées M. Olivier MORALES sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Délégation  
Nord Pas de Calais et Picardie

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers CS 60009  
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 13.09.18



Le directeur d'unité  
Yvan DE LAUNOIT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



DEC182542DR18

**Décision portant nomination de M. Olivier MORALES aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 8161 intitulée Approches Génétiques Fonctionnelles et Structures des Cancers**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC10A004DSI du 18/12/2009 nommant M. Yvan DE LAUNOIT, directeur de l'unité 8161 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option *sources radioactives non scellées* délivré à M. Olivier MORALES le 17/05/2018 par le Centre de Formation APAVE Alsacienne SAS ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil de Laboratoire du 07/09/2018,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Olivier MORALES, IR, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/06/2018, date de validation de sa dernière formation de renouvellement PCR.

**Article 2 : Missions**

M. Olivier MORALES exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées M. Olivier MORALES sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.



Fait à Lille, le 13.09.18



Le directeur d'unité  
Yvan DE LAUNOIT

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Françoise PAILLOUS



DEC182060INSHS

**Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien Fleuriel, directeur et M. François-Xavier Devetter, directeur adjoint et nomination de Mme Bernadette Tillard, directrice par intérim et, M. Richard Sobel, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE).**

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques et nommant M. Sébastien Fleuriel, directeur de cette unité ;

**Vu** l'accord du partenaire ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire.

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Sébastien Fleuriel, directeur et M. François-Xavier Devetter, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaires à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018.

II. A compter de cette même date, Mme Bernadette Tillard, Professeur à l'Université de Lille est nommée directrice par intérim et M. Richard Sobel, Professeur à l'Université de Lille est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2018.

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 AOUT 2018**

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

**DEC182163INSIS**

**Décision portant fin de fonctions de Madame Anne-Christine Hladky, chargée de mission**

**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision 172565INSIS du 17 octobre 2017 portant nomination de Madame Anne-Christine Hladky aux fonctions de chargée de mission ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, aux fonctions de chargée de mission, exercées par Madame Anne-Christine Hladky auprès du Directeur général délégué à la science, pour l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Nord, Pas-de-Calais et Picardie.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président-directeur général  
Antoine Petit

DEC182457INSIS

**Décision portant nomination de Mme Sarah BENCHABANE aux fonctions de directrice par intérim du groupement de recherche GDR3759 intitulé METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META).**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC151307DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création du groupement de recherche intitulé METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, Mme Sarah BENCHABANE, Chargée de Recherche de Classe Normale au CNRS, est nommée directrice par intérim du groupement de recherche intitulé METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META) n° de code 3759, jusqu'au 31 décembre 2018, en remplacement de Mme Anne-Christine HLADKY, démissionnaire.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 octobre 2018

Le président - directeur général  
Antoine Petit

**DEC182105DAJ**

Décision portant nomination de M. Rémy Mosseri, référent intégrité scientifique du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> août 2018, Monsieur Rémy Mosseri est désigné référent intégrité scientifique du CNRS.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Le président – directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglé  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 46 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC182558DAJ**

Décision portant modification de la décision DEC180822DAJ du 27 février 2018 portant nomination de M. Jérôme Chappellaz aux fonctions de chargé de mission (INSU)

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur général délégué à la science par intérim (DGD-S) ;

**Vu** la DEC180822DAJ du 27 février 2018 portant nomination de M. Jérôme Chappellaz aux fonctions de chargé de mission (INSU) ;

**Vu** la lettre de mission ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'article 1<sup>er</sup> de la décision DEC180822DAJ est modifié ainsi qu'il suit :

- Les termes : « *en charge de l'animation scientifique et de la coordination nationale des affaires polaires à l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018* » sont remplacés par les termes suivants : « *auprès du directeur général délégué à la science* ».

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 août 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181749DAJ**

Décision portant nomination de M. Joël Moret-Bailly, référent déontologue du CNRS

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 25 et 28 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, notamment ses articles 8 et 9 ;

**Vu** le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 8 ;

**Vu** le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique, notamment ses articles 5 et 6 ;

**Vu** le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat, notamment son article 4 ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC181748DAJ relative au référent déontologue au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, Monsieur Joël Moret-Bailly est désigné référent déontologue du CNRS pour un an.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **13 JUIL. 2018**

Le président – directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC181993DAJ**

Décision portant nomination de Mme Catherine Dargemont aux fonctions de chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la lettre de mission ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Mme Catherine Dargemont est nommée chargée de mission en charge de la stratégie et les relations internationales du CNRS auprès du directeur général délégué à la science (DGDS), à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 jusqu'au 31 octobre 2018.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

DEC182627DR01

**Décision portant délégation de signature à Madame Cristianna Mazzoni, directrice par intérim de l'UMR3329 intitulée : « Architecture Urbanisme Société : Savoirs, Enseignement, Recherche » (AUSser) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC133019DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR3329, intitulée «Architecture Urbanisme Société: Savoirs, Enseignement, Recherche» (AUSSER) ;

**Vu** la décision DEC182062INSHS du 28 août 2018 portant nomination de Madame Cristiana Mazzoni aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Madame Cristianna Mazzoni, directrice de l'UMR3329, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cristianna Mazzoni, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard Aroquame, technicien de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC171071DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le **01 SEP. 2018**

La déléguée régionale

Clarisse LEFORT-DAYID

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182520DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Antoine Kouchner, directeur de l'UMR7164 intitulée « Astroparticule et Cosmologie » (APC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7164, intitulée « Astroparticule et Cosmologie » ;

**Vu** la décision DEC181772IN2P3 du 18 juin 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Kouchner aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Antoine Kouchner, directeur par intérim de l'UMR7164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Paris-Villejuif

[www.dr1.cnrs.fr](http://www.dr1.cnrs.fr)

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine Kouchner, délégation de signature est donnée à Monsieur Sotiris Loucatos, directeur de recherche, à Monsieur Fabien Casse, maître de conférences, et à Madame Emmanuelle Ancourt-Foissac, ingénieure de recherche 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC171089DR01 du 1<sup>er</sup> janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

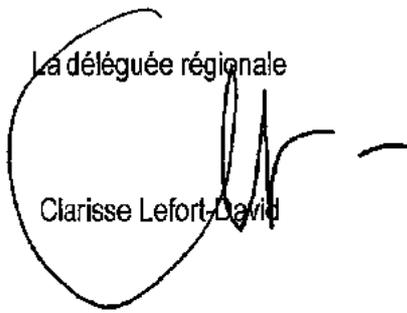
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le

**01 JUIL. 2018**

La déléguée régionale

Clarisse Lefort-David



DEC182507DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611 intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse Lefort-David aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC133030DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'UPS3611, intitulée « Institut des Systèmes Complexes de Paris Île-de-France » (ISC-PIF), dont le directeur est Monsieur David Chavalarias ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Monsieur David Chavalarias, directeur de l'UPS3611, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David Chavalarias, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie Tison, technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 1000€ pour toutes les commandes de fonctionnement, d'équipement et de missions.

## Article 3

La décision n° DEC171225DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 24 JUIL. 2018

La déléguée régionale

Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

Clarisse Lefort-David

Bylvain-Karl GOSSELET

DEC182477DR01

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR8030 intitulée « Génomique métabolique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 31 mai 2017 ;

**Vu** la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de Madame Clarisse LEFORT-DAVID aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC133034DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8030, intitulée « Génomique métabolique », dont le directeur est Monsieur Marcel SALANOUBAT ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Marcel SALANOUBAT, directeur de l'UMR8030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet  
94800 Villejuif

à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel SALANOUBAT, délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONTREPOIS, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC171111DR01 du 1<sup>er</sup> avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

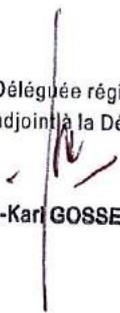
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 4 juillet 2018

Pour la Déléguée régionale  
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale

  
Sylvain-Karl GOSSELET

La déléguée régionale  
Clarisse LEFORT-DAVID

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC182602DR02

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Unité Physico-Chimie Curie (PCC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC13018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée unité Physico-Chimie Curie (PCC),

**Vu** la décision DEC182450INC du 2 octobre 2018 portant nomination au 31 juillet 2018 de M. Axel Buguin aux fonctions de directeur par interim de l'UMR168 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter de la date d'effet de la décision DEC182450INC susvisée, délégation est donnée à M. Hervé Isambert (DR), adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation **PARIS B**

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 octobre 2018

Le directeur d'unité

Axel BUGUIN



DEC182353DR02

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-François DUNYACH, directeur de l'unité GDR3774, Mondes Britanniques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> aout 2016

**Vu** la décision DEC163159INSHS du 15 mars 2016 portant création de l'unité GDR3774, intitulée Mondes Britanniques, dont le directeur est M. Jean-François DUNYACH ;

**Vu** la décision DEC181470INSHS du 24 mai 2018 rattachant le GDR3774 à la Délégation Paris B à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Jean-François DUNYACH, directeur de l'unité GDR3774, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DUNYACH, délégation de signature est donnée à Mme Farida VIDAL, gestionnaire (TCN), aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02/08/2018



La déléguée régionale  
Véronique Debisschop

DEC182594DR02

## Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193 intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7193, intitulée Institut des Sciences de la Terre Paris,

**Vu** les décisions DEC161554INSU du 26 juillet 2016 portant nomination de Mme Sylvie Leroy aux fonctions de directrice par interim et DEC162697INSU du 11 janvier 2017 nommant Mme Sylvie Leroy directrice de plein exercice de l'UMR7193 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sylvie Leroy, directrice de l'unité UMR7193, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS  
T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Leroy, délégation de signature est donnée à M. Loïc Labrousse (Professeur), directeur adjoint, à Mme Sandrine Gay (AI), Responsable Finances, à Mme Marie-José Queroy (TCS), Responsable Administrative et à M. Subbarao Bassava (IR), Secrétaire Général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégante) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 SEP. 2018**

La déléguée régionale

  
Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

[www.dr2.cnrs.fr](http://www.dr2.cnrs.fr)

16, Rue Pierre et Marie Curie  
75005 PARIS  
T. 01 42 34 94 00  
F. 01 43 26 87 23

**DEC181973DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur François YVON*, directeur de l'unité UPR3251 intitulée *Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, Madame Anne VILNAT, professeure, et Madame Monique GRANON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC181590DR04 du 01/04/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/07/2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur François YVON

Monsieur Christian TENAUD

Madame Anne VILNAT

Madame Monique GRANON

**DEC181974DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian TENAUD, délégation est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian TENAUD et de Madame Anne VILNAT, délégation est donnée à Madame Monique GRANON, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01/07/2018

Le directeur d'unité  
Monsieur François YVON

Monsieur Christian TENAUD

Madame Anne VILNAT

Madame Monique GRANON

**DEC182481DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur André TORRE*, directeur de l'unité *USR3683* intitulée *Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;
- Vu** la décision DEC181807INSHS nommant Monsieur André TORRE directeur de l'unité à compter du 01/07/2018 ;

**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur André TORRE, directeur de l'unité USR3683, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André TORRE, délégation de signature est donnée à Madame Christine BENICHOU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC172956DR04 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur André TORRE

Madame Christine BENICHOU

**DEC182436DAJ**

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 portant nomination de Mme Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud ;

**Vu** le contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » conclu entre le CNRS et l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL) le 14 novembre 2016, établissant le « Nœud Elixir français », dans le cadre du contrat de consortium Elixir, et notamment son article 5.3 ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène Papillon, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats de prestation de services « commissioned services contracts » (CSC) tels que prévus par l'article 5.3 du contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » pendant la durée de ce contrat.

**Art. 2.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, délégation est donnée à M. Christophe Muller, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 3.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon et de M. Christophe Muller, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, secrétaire générale de la délégation régionale Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**Art.4.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène Papillon, de M. Christophe Muller et de Mme Françoise Barrière, délégation est donnée à Mme Annabelle Alvès, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Art. 5.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit

**DEC182306DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis ULLMO*, directeur de l'unité *UMS2005* intitulée *Institut Pascal*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 17 juillet 2017 ;
- Vu** la décision DEC171285DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal », dont le directeur est Monsieur Denis ULLMO ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Denis ULLMO, directeur de l'unité UMS2005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis ULLMO, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie HESSING, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC180370DR04 du 01/01/2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 01 août 2018

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPIILLON

Monsieur Denis ULLMO

Madame Stéphanie HESSING

**DEC182307DR04****Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2005 intitulée Institut Pascal****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,****Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;**Vu** la décision DEC171285DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2018, de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal », dont le directeur est Monsieur Denis ULLMO ;**DÉCIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Stéphanie HESSING, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1 août 2018

Le directeur d'unité  
Monsieur Denis ULLMO

Madame Stéphanie HESSING



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

**DEC182482DR04**

**Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3683 intitulée Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay**

**LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142128DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3683, intitulée « Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay » ;

**Vu** la décision DEC181807INSHS nommant Monsieur André TORRE directeur de l'unité à compter du 01/07/2018 ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Madame Christine BENICHOU, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

Le directeur d'unité  
Monsieur André TORRE

Madame Christine BENICHOU



Délégation  
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC182067DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Pierre Wagner, directeur par intérim de l'unité UMR8590 intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8590, intitulée Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST), dont le directeur par intérim est M. Pierre Wagner ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pierre Wagner, directeur par intérim de l'unité UMR8590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

La décision n° DEC162889DR05 du 23 décembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018, et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1<sup>er</sup> juin 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182228DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Sidera, directrice de l'unité USR3225 intitulée Maison Archéologie et Ethnologie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119 du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3225, intitulée Maison Archéologie et Ethnologie, dont la directrice est Mme Isabelle Sidera ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Sidera, directeur de l'unité USR3225, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Sidera, délégation de signature est donnée à M. Philippe Gervais Lambony, PU, Myriam Danon-Szmydt, IR, Lothsalinh Royer, IE, et Nathalie Clequin, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172302DR05 du 19 juillet 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juillet 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182464DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie Mora-Chevais, directrice de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC170692DAJ du 15 mai 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Mme Marie Mora-Chevais ;

**Vu** la décision DEC182033DAJ du 26 juillet 2018 nommant Mme Marie Mora-Chevais directrice de l'UPS2841 « CNRS Images » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie Mora-Chevais, directrice de l'unité UPS2841, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.



## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Mora-Chevais, délégation de signature est donnée à Mme Adèle Vanot, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Mora-Chevais et de Mme Adèle Vanot, délégation de signature est donnée à Mme Delphine Robuchon, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, dans la limite de 15000 € HT.

## Article 4

La décision n° DEC180077DR05 du 10 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 5

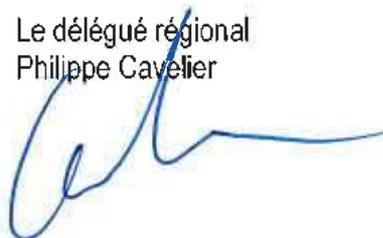
Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavalier



DEC182623DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 2 septembre 2013 ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC, et Mme Vanessa Martray, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181949DR05 du 27 JUIN 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 septembre 2018

Le délégué régional  
Philippe Cavelier

DEC182466DR05

**Décision portant délégation de signature à Mme Adèle Vanot et à Mme Delphine Robuchon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2841 intitulée CNRS Images**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170692DAJ du 15 mai 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2841, intitulée CNRS Images, dont la directrice est Mme Marie Mora-Chevais ;

Vu la décision DEC182033DAJ du 26 juillet 2018 nommant Mme Marie Mora-Chevais directrice de l'UPS2841 « CNRS Images » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Adèle Vanot, responsable du pôle médiathèque de CNRS Images, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adèle Vanot, délégation est donnée à Mme Delphine Robuchon aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, dans la limite de 15000 € HT.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 31 août 2018

Marie MORA-CHEVAIS  
Directrice de l'unité  
CNRS Images  
La directrice d'unité  
Marie Mora-Chevais



Délégation Île-de-France Ouest et Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand  
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32  
F. 01 45 07 53 35

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182624DR05

**Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Vanessa Martray pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division Technique de l'INSU**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142131DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS855, intitulée Division Technique de l'INSU, dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC, et à Mme Vanessa Martray, AI, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 27 septembre 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Jacques Fourmond

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182135DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Di Menza, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE2011 intitulée LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE REIMS (LMR)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2011, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, dont le directeur est Michael PEVZNER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. Laurent Di Menza, Professeur à l'université de Reims**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le directeur d'unité  
Michael PEVZNER

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



DEC182096DR06

**Décision portant délégation de signature à M. Michael PEVZNER, directeur de l'unité FRE2011 intitulée Laboratoire de mathématiques de Reims, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 nommant Muriel Sinanidès pour la circonscription Centre Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

**Vu** la décision DEC171279DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité FRE2011, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Reims, dont le directeur est Michael PEVZNER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Michael PEVZNER, directeur de l'unité FRE2011, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

**Article 2**

---

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Pevzner, délégation de signature est donnée à **M. Laurent Di Menza, Professeur à l'Université de Reims Champagne Ardenne** aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n°**DEC180091DR06** du 02 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Les Nancy le 1<sup>er</sup> août 2018

La déléguée régionale  
Muriel Sinanidès

DEC182480DR07

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne EALET directrice par intérim de l'unité USR3264 intitulée Laboratoire des Matériaux Avancés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité USR3264, intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES ;

**Vu** la décision DEC181937IN2P3 du 23 Aout 2018 portant nomination de Madame Anne EALET, directrice par intérim de l'unité USR3264, intitulée LABORATOIRE DES MATERIAUX AVANCES

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne EALET, directrice par intérim de l'unité USR3264, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne EALET, délégation de signature est donnée à M. Laurent PINARD, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC180979DR07 du 1er Mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> Septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC182458DR07**

***Décision portant délégation de signature à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5822, intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON ;

**Vu** la décision DEC181999IN2P3 du 23 Aout 2018 portant nomination de Madame Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822 intitulée INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE DE LYON ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne EALET, directrice de l'unité UMR5822, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne EALET, délégation de signature est donnée à M. Christophe PEAUCELLE, Ingénieur de recherche, à Mme Martine VERDENELLI, Ingénieure de recherche et à Mme Sandra GONCALVES, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC171300DR07 du 1er avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

## **DEC182625DR07**

***Décision portant délégation de signature à Mme Françoise LE MORT, directrice de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité FR3747, intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux, dont la directrice est Mme Françoise LE MORT ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Françoise LE MORT, directrice de l'unité FR3747, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise LE MORT, délégation de signature est donnée à Mme Mireille BELLA AMBADA, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC160336DR07 du 1er janvier 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

**DEC182521DR07**

***Décision portant délégation de signature à M. Stéphane GIOANNI, directeur par intérim de l'unité UMR5189 intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES ;

**Vu** la décision DEC181408INSHS du 24 aout 2018 portant nomination de Monsieur Stéphane GIOANNI directeur par intérim et de Mme Sabine FOURRIER, directrice adjointe par intérim, de l'unité UMR5189, intitulée HISTOIRE ET SOURCES DES MONDES ANTIQUES ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Stéphane GIOANNI, directeur par intérim de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GIOANNI, délégation de signature est donnée à Mme Sabine FOURRIER, directrice adjointe par interim, et à M. Philippe BILLOUX, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC151979DR07 du 10 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision qui prend effet le 1<sup>er</sup> Juillet 2018, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC182574DR07**

***Décision portant délégation de signature à M. Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES ;

**Vu** la décision DEC182055INC du 24 aout 2018, portant nomination de Monsieur Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280, intitulée Institut des Sciences Analytiques ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe MORELL, directeur de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MORELL, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle VULLIET, chargée de recherche et Mme Valérie FROMENTEZE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC172972DR07 du 1<sup>er</sup> novembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1<sup>er</sup> Septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC182522DR07**

***Décision portant délégation de signature à M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 Décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 Janvier 2013

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL ;

**Vu** la décision DEC182056INSIS du 28 Aout 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Paul VIRICELLE, directeur et Monsieur Guillaume KERMOUCHE, directeur adjoint de l'unité UMR5307, intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Paul VIRICELLE, directeur de l'unité UMR5307, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul VIRICELLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume KERMOUCHE, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

## **Article 3**

La décision n° DEC181238DR07 du 1er mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision qui prend effet au 1<sup>er</sup> Aout 2018 sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 11 septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

## **DEC182519DR07**

*Décision portant délégation de signature à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062 intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5062, intitulée INSTITUT D'ASIE ORIENTALE, dont la directrice est Mme Béatrice JALUZOT ;

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Béatrice JALUZOT, directrice de l'unité UMR5062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 <sup>1</sup> susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice JALUZOT, délégation de signature est donnée à Arnaud NANTA, Directeur de recherche et Mme Aurélie LEJEUNE CHARLES, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### Article 3

La décision n° DEC161879DR07 du 1er septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

---

<sup>1</sup> Soit jusqu'à 144 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018

## **DEC182483DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC172366DR07 du 1 août 2017 portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

Vu la décision DEC172366DR07 du 1 août 2017 donnant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC172366DR07 du 1er Août 2017 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à Madame Catherine Araujo-Bonjean, Chargée de recherches et Monsieur Johan Guiot, Assistant Ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 27 août 2018

Le délégué régional  
Frédéric Faure

DEC181392DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée Institut de Recherche sur les Céramiques - IRCER**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'UMR7315 intitulée « Institut de Recherche sur les Céramiques » - IRCER, dont le directeur est M. Philippe THOMAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante ingénieure, Responsable financière de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante ingénieure, Assistante en gestion administrative aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Poiriers, le 12 avril 2018

Le directeur d'unité  
Philippe THOMAS

DEC181652DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Aurélien ROBERT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance (CESR) dont le Directeur est M. Benoist PIERRE;

**Vu** la décision DEC181380INSHS du 9 mai 2018 portant cessation de fonctions et nomination de M. Aurélien ROBERT directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7323 intitulé Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance (CESR) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M Aurélien ROBERT Directeur adjoint par intérim, chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> mai 2018

Fait à Tours, le 23 mai 2018

Le directeur d'unité  
Benoist PIERRE

DEC182420DR08

**Décision portant délégation de signature à Mme Charline PARENTEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Charline PARENTEAU, Directrice adjointe par intérim, IECN, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU, délégation est donnée à M. Olivier CHASTEL, Chercheur DR2 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Charline PARENTEAU et de M. Olivier CHASTEL, délégation est donnée à Mme Pascale PEYROL-HALLEE, Gestionnaire d'unité en Contrat à durée déterminée, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Fait à Chizé, le 23 aout 2018

Le directeur d'unité  
Christophe GUINET

DEC182577DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale - CESCO par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale », dont le directeur est M. Martin AURELL.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin AURELL, délégation de signature est donnée à M. Charles GARCIA, Directeur Adjoint, Maître de Conférences, à M. Nicolas PROUTEAU, maître de conférences et à M. Francis PARENT, Ingénieur d'études – responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision DEC180590DR08 du 5 février 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182511DR08

**Décision portant délégation de signature consentie à M. Philippe DAGAUT, directeur de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" — ICARE par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. DAGAUT Philippe de l'unité UPR3021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DAGAUT, délégation de signature est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur-adjoint, Directeur de Recherche, à M. Patrick MARACO, Gestionnaire financier, Assistant ingénieur dans la limite de 4 000 euros HT et à Mme Isabelle ZOLGHADRI Gestionnaire administrative, Assistante ingénieure dans la limite de 4 000 euros HT, aux fins mentionnées à l'article

**Article 3**

La décision DEC180031DR08 du 4 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Fait à Orléans, le 6 septembre 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182628DR08

**Décision portant abrogation de la décision DEC180947DR08 du 5 mars 2018 donnant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Typage et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 Octobre 2017 nommant Mme Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes (DR08) à compter du 03 Octobre 2017 ;

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

La décision DEC180947DR08 du 5 mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

##### **Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

La Déléguée Régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182419DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe GUINET, directeur par intérim de l'unité UMR7372 intitulée Centre d'Etudes Biologiques de Chizé - CEBC, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » - CEBC, dont le directeur par intérim est M. Christophe GUINET.

#### **DECIDE :**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe GUINET, directeur par intérim de l'unité UMR7372, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, délégation de signature est donnée à Mme Charline PARENTEAU Directrice adjointe par intérim, IECN, à M. Olivier CHASTEL, Chercheur DR2 et à Mme Pascale PEYROL-HALLEE Gestionnaire d'unité en Contrat à durée déterminée, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180103DR08 du 10 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Fait à Orléans, le 21 août 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182578DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Charles GARCIA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale CESCO**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale », dont le directeur est Martin AURELL;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Charles GARCIA, Directeur Adjoint, Maître de Conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles GARCIA, délégation est donnée à M. Nicolas PROUTEAU maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles GARCIA et de M. Nicolas PROUTEAU, délégation est donnée à M. Francis PARENT, ingénieur d'études, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018

Fait à Poitiers, le 18 septembre 2018

Le directeur d'unité  
Martin AURELL

DEC182538DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

**Vu** la décision DECINSU182247INSU du 27 août 2018 portant cessation de fonction de Yves COQUE et nomination de Bruno SCAILLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur par intérim de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fabienne GENTILLET, Assistante ingénieure, Responsable des Services Administratifs aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 3**

La décision n° DEC173297DR08 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale par intérim ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Fait à Orléans, le 12 septembre 2018

La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

**Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne GENTILLET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 3116 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers OSUC**

**LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'unité UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

**Vu** la décision DECINSU182247INSU du 27 août 2018 pourtant cessation de fonction de Yves COQUE et nomination de Bruno SAILLET aux fonctions de directeur par intérim UMS3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre - OSUC

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Fabienne GENTILLET, Assistante ingénieure, Responsable des Services Administratifs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018

Fait à Orléans, le 13 septembre 2018

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Le directeur d'unité  
Bruno SCALLET

DEC182513DR08

**Décision portant délégation de signature à M. Christian CHAUVEAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, aérothermique, Réactivité et Environnement" — ICARE**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171286DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE, dont le Directeur est M. Philippe DAGAUT ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christian CHAUVEAU, Directeur-adjoint, Directeur de Recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU, délégation est donnée à M. Patrick MARACO, Gestionnaire financier, Assistant ingénieur, dans la limite de 4 000 euros HT, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian CHAUVEAU et de M. Patrick MARACO, délégation est donnée à Mme Isabelle ZOLGHADRI Gestionnaire administrative, Assistante ingénieure dans la limite de 4 000 euros HT, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Fait à Orléans, le 7 août 2018

Le directeur d'unité  
Philippe DAGAUT

DEC181759DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Marine DE LASSALLE, directrice de l'unité UMR7363 intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7363, intitulée Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe, dont la directrice est Mme Marine DE LASSALLE ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marine DE LASSALLE, directrice de l'unité UMR7363 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine DE LASSALLE, délégation de signature est donnée à M. Philippe CORDAZZO, Professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marine DE LASSALLE et de M. Philippe CORDAZZO, délégation de signature est donnée à Mme Estelle CZERNY, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC142795DR10 du 17 novembre 2014 donnant délégation de signature à Mme Hélène MICHEL, directrice de l'UMR7363 intitulée « SAGE – Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JUIN 2018**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC181756DR10

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France BADER, directrice de l'unité UPS3156 intitulée Centre de neurochimie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142559DAJ du 14 novembre 2014 nommant Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 17 novembre 2014

**Vu** la décision DEC171290DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3156, intitulée Centre de neurochimie, dont la directrice est Mme Marie-France BADER ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-France BADER, directrice de l'unité UPS3156 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à M. Christophe KERN, Ingénieur d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER et de M. Christophe KERN, délégation de signature est donnée à M. Cédric KLIPFEL, Assistant Ingénieur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC162164DR10 du 18 octobre 2016 donnant délégation de signature à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPS3156 intitulée « Centre de neurochimie », par le délégué régional en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 JUIN 2018**

Le délégué régional  
Patrice SOULLIE



DEC182550DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5819, intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Énergie et la Santé (SyMMES), dont le directeur est M. Frédéric CHANDEZON et les directeurs adjoints sont M. Yoann ROUPIOZ et M. Thierry DOUKI ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, directeur, délégation de signature est donnée à M. Thierry DOUKI, directeur adjoint, M. Yoann ROUPIOZ, directeur adjoint, et à Mme Rachel MAUDUIT, TCS, gestionnaire administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°DEC171662DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 13 septembre 2018.

Le délégué régional  
Jérôme PARET



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00  
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), **CHANDEZON FRÉDÉRIC**, E-mail : **Frederic.chandezon@cea.fr**, Directeur de l'unité : **SYMMES - UMR 5819**  
 Code Unité : **0761**, Intitulé : **SYMMES**  
 Adresse : **17 Avenue des Martyrs / GâtCS - 38054 Grenoble cedex 9**

- ❖ Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :
  - les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité / <b>CEA</b>	chercheur et Directeur <b>CHANDEZON Frédéric</b>		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / <b>CNRS</b>	<b>ROUPIOZ Yoann DR2 - Adjoint</b>		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / <b>CEA</b>	<b>DOUKI Thierry Chercheur - Adjoint</b>		Oui	Oui	
Mandataire éventuel / <b>CNRS</b>	<b>MAUDUIT Rachel TCS - Gestionnaire Admin et financière</b>		Oui	Oui	

Date : **13/09/2018**

**Document original à retourner au Délégué régional CNRS - Alpes - 25, rue des Martyrs - BP 166 - 38042 Grenoble Cedex 9**

DEC182518DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur par intérim de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Vu** la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Électrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET et le directeur-adjoint, M. Nouredine HADJ-SAID ;
- Vu** la décision DEC181799INSIS du 11 juillet 2018 portant nomination de M. Nouredine HADJ-SAID et M. Yves LEMBEYE aux fonctions de directeur et directeur-adjoint par intérim de l'unité UMR5269, intitulée Laboratoire De Génie Électrique De Grenoble (G2ELab) ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur par intérim de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nouredine HADJ-SAID directeur, délégation de signature est donnée à M. Yves LEMBEYE, PR1, directeur-adjoint de l'unité, et à Mme Catherine VALENTIN, IGE, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision DEC171640DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10 septembre 2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE  
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), ... Nouredine Hadj-SAÏD .....

E-mail : ..... nouredine.hadsaid@g2elab.grenoble-inp.fr.....

Directeur de l'unité :

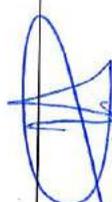
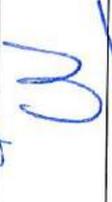
Code Unité : UMR 5269.....

Intitulé : ... Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble.....

Adresse : GreENER - 21 avenue des martyrs - 33031 Grenoble cedex 1.....



- Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM <u>Grade et Fonction</u>	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	Nouredine HADJ-SAÏD PR CE		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Yves LEMBEYE PR 1 Responsable adjoint de l'unité		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	Catherine VALENTIN IGE Responsable administrative et Financière		OUI	OUI	
Mandataire éventuel					

Date : ...01/09/2018.....

**DEC182508DR11**

**Décision portant délégation de signature à M. Georges Comte, directeur de l'unité UMR 5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;
- Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5127, intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Georges Comte ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Georges Comte, directeur de l'unité 5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Comte, délégation de signature est donnée à M. Dorin Bucur, PR Université Savoie Mont-Blanc, et à Mme Laure Bastide, TCN, gestionnaire administrative et financière, coordinatrice de l'équipe DIR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC171626DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 10/09/2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE**  
**POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

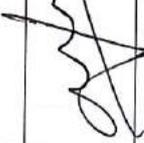
Je soussigné George COMTE

E-mail : [george.comte@univ-savoie.fr](mailto:george.comte@univ-savoie.fr), Directeur de l'unité : LAMA

Code Unité : UMR 5127 ..... Intitulé : Laboratoire de mathématiques

Adresse : Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire de Mathématiques, 73 376 LE BOURGET DU LAC CEDEX

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	Georges COMTE, PR2, DU		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Dorin BUCUR, PR,		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	Laure BASTIDE TCN, gestionnaire administrative et financière, coordonnatrice de l'équipe DIR		Oui	Oui	
Mandataire éventuel					

BP Oct. 2018 / 0235

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : [isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr](mailto:isabelle.cieren@dir11.cnrs.fr)

Université Savoie Mont Blanc  
LAMA UMR 5127 CNRS

Laboratoire de Mathématiques  
Campus Scientifique  
73376 LE BOURGET-DU-LAC CEDEX

DEC182461DR11

**Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), dont le directeur est M. Philippe CINQUIN, et MM. François BOUCHER et Yohan PAYAN, les directeurs adjoints ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CINQUIN, délégation de signature est donnée à M. François BOUCHER, PU1 UGA, Directeur adjoint, M. Yohan PAYAN, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, et à Mme. Isabelle CIEREN, responsable administrative, AI CNRS, et Mme Nadine VILLEMAZET, responsable financière, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> dans la limite de 5.000 € HT.

### Article 3

La décision n° DEC171654DR11 du 1<sup>er</sup> juin 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 septembre 2018

Le délégué régional  
Jérôme PARET



Délégation Alpes

[www.cnrs.fr/alpes](http://www.cnrs.fr/alpes)

25, rue des Martyrs - BP 166  
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00  
F 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE**  
**POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné Philippe CINQUIN

E-mail : philippe.cinquin@univ-grenoble-alpes.fr, directeur de l'unité :

Code Unité : UMR5525.....Intitulé : Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

Adresse : UGA – Pavillon Taillefer – 38700 LA TRONCHE

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 135 000 HT au 01/01/2016), dans la limite des crédits de l'unité,
  - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM <u>Grade et Fonction</u>	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 135 000 € HT)
Responsable de l'unité	Philippe CINQUIN				
Mandataire éventuel	Yohan PAYAN DR1 CNRS - DUA				
Mandataire éventuel	F. BOUCHER PU1 UGA - DUA				
Mandataire éventuel	Isabelle CIEREN AI CNRS - RA		oui	oui	5 k€
Mandataire éventuel	Nadine VILLEMAZET AI CNRS – respons. financière		oui	oui	5 k€

Date 3 septembre 2018

**DEC181502DR12**

Décision portant délégation de signature à Mme Anne PICHON, directrice de l'unité FR2291 intitulée *Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille, dont la directrice est *Anne PICHON* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *Mme Anne PICHON*, directrice de l'unité FR2291, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

La décision n° DEC181032DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181485DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont le directeur est M. Pierre BOILLEY ;

**Vu** la décision DEC162666INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, intitulée *Institut des Mondes Africains* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric JOLLY**, délégation de signature est donnée à M. Henri MEDARD, PR AMU, et Mme Véronique LAUTIER, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC180949DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC181538DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Bernard MALISSEN, directeur de l'unité UMS3367 intitulée *Centre d'immunophénomique* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3367, intitulée Centre d'immunophénomique, dont le directeur est *Bernard MALISSEN* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. *Bernard MALISSEN*, directeur de l'unité UMS3367, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Bernard MALISSEN**, délégation de signature est donnée à Mme Ana ZARUBICA, IR, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC122418DR12 du 6 septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181539DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Anna ZARUBICA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3367 intitulée *Centre d'Immunophénomique*

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171285DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3367, intitulée Centre d'Immunophénomique, dont le directeur est *Bernard MALISSEN*;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Ana ZARUBICA, IR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Bernard MALISSEN

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC180950DR12

Décision donnant délégation de signature à M. Henri MEDARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont le directeur est M. Pierre BOILLEY ;

**Vu** la décision DEC162666INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, intitulée *Institut des Mondes Africains* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à *M. Henri MEDARD*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de *M. Henri MEDARD*, délégation est donnée à Mme Véronique LAUTIER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le directeur d'unité  
Eric JOLLY

**DEC180949DR12**

**Décision donnant délégation de signature à M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171 intitulée Institut des Mondes Africains par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8171, intitulée Institut des Mondes Africains, dont le directeur est M. Pierre BOILLEY ;

**Vu** la décision DEC162666INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, intitulée *Institut des Mondes Africains* ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. M. Eric JOLLY, directeur de l'unité UMR8171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Eric JOLLY**, délégation de signature est donnée à M. Henri MEDARD, PR AMU, et Mme Véronique LAUTIER, IR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> mars 2018

Le délégué régional  
Younis Hermes

**DEC182262DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265 intitulée Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7265, intitulée *Biologie végétale et microbiologie environnementales* dont le directeur par intérim est *Pierre CHAGVARDIEFF* ;

**Vu** la décision DEC181322INSB du 23 avril 2018 modifiant la décision collective DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

**Vu** la décision DEC181954INSB du 11 juillet 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, intitulée « *Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille* », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. David PIGNOL**, délégation de signature est donnée à M. Laurent NUSSAUME, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181344DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181788DR12**

**Décision portant délégation de signature à Mme Anne MAILLOUX, directrice par intérim de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne* par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7298, intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne*, dont le directeur est *Nicolas FAUCHERRE* ;

**Vu** la décision DEC181117INSHS du 6 juin 2018 portant nomination d'Anne MAILLOUX, directrice par intérim de l'unité UMR7298, intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne*, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Anne MAILLOUX , directrice par intérim de l'unité UMR7298, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne MAILLOUX**, délégation de signature est donnée à M. David OLLIVIER, AI, Mme Virginie MARI, AI et à Mme Ingrid PROPSON-ESCALIER, AI, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

#### **Article 3**

La décision n° DEC180808DR12 du 2 janvier 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 juin 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC181789DR12

Décision portant délégation de signature à *Mme Virginie MARI* pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7298 intitulée *Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne*

### LA DIRECTRICE D'UNITE PAR INTERIM,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7298, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne, dont le directeur est *Nicolas FAUCHERRE* ;

**Vu** la décision DEC181117INSHS du 6 juin 2018 portant nomination d'Anne MAILLOUX, directrice par intérim de l'unité UMR7298, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Virginie MARI, AI, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 7 juin 2018

La directrice d'unité par intérim  
*Anne MAILLOUX*

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## DEC182240DR12

Décision portant délégation de signature à M. Boris BURLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7291 intitulée Laboratoire des neurosciences cognitives

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7291, intitulée *Laboratoire des neurosciences cognitives*, dont le directeur est *Thierry HASBROUCQ* ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Boris BURLE*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE, délégation est donnée à M. Julien STEFANINI, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE et M. Julien STEFANINI, délégation est donnée à Mme Luciana DE STEPHANIS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Boris BURLE, M. Julien STEFANINI et Mme Luciana DE STEPHANIS, délégation est donnée à Mme Stéphanie DE LUCA, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 5

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> juillet 2018

Le directeur d'unité  
Thierry HASBROUCQ

## DEC182263DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent NUSSAUME pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7265 intitulée Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7265, intitulée *Biologie végétale et microbiologie environnementales* dont le directeur par intérim est *Pierre CHAGVARDIEFF* ;

Vu la décision DEC181322INSB du 23 avril 2018 modifiant la décision collective DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu la décision DEC181954INSB du 11 juillet 2018 portant nomination de David PIGNOL, directeur de l'unité UMR7265, intitulée « *Institut biosciences et biotechnologie d'Aix Marseille* », à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 ;

**DECIDE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. *Laurent NUSSAUME*, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 11 juillet 2018

Le directeur d'unité  
David PIGNOL

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**DEC181530DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Paul SANTONI, directeur de l'unité GDR2864 intitulée Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC170843INSIS du 22 mars 2017 portant modification de la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) en affectant à la délégation Provence et Corse la gestion de l'unité GDR2864, intitulée *Feux de compartiments et végétation. Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte (Feux)*, dont le directeur est Paul SANTONI ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à *M. Paul SANTONI*, directeur de l'unité GDR2864, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

#### **Article 2**

La décision n° DEC171252DR12 du 3 avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

**DEC182351DR12**

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180756DAJ du 22 février 2018 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7373, intitulée *Institut de Mathématiques de Marseille*, dont le directeur est Pascal HUBERT ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal HUBERT, directeur de l'unité UMR7373, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal HUBERT**, délégation de signature est donnée à M. Laurent REGNIER, professeur, à Mme Fabienne CASTEL, Professeur et à Mme Bérandère CARRON, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC181483DR12 du 1<sup>er</sup> avril 2018 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

La déléguée régionale  
Ghislaine GIBELLO

## DEC182352DR12

Décision portant délégation de signature à M. Laurent REGNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7373 intitulée Institut de Mathématiques de Marseille

### LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7373, intitulée *Institut de Mathématiques de Marseille*, dont le directeur est Pascal HUBERT ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Laurent REGNIER, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent REGNIER, délégation est donnée à Mme Fabienne CASTEL, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent REGNIER et Mme Fabienne CASTEL, délégation est donnée à Mme Bérange Carron, IE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 2018

Le directeur d'unité  
Pascal HUBERT

DEC182505DR13

**Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel NEGRIER, directeur par intérim de l'unité UMR5112 intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LE DELEGUE REGIONAL,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162807DAJ du 18 janvier 2017 nommant M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

**Vu** la décision DEC182057INSHS du 28 août 2018, portant cessation de fonctions de M. William GENIEYS, directeur et nominations de M. Emmanuel NEGRIER, Directeur par intérim, Mme Geneviève ZOÏA, Directrice adjointe par intérim de l'unité UMR5112 intitulée *Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine* ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Emmanuel NEGRIER, directeur par intérim de l'unité UMR5112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEGRIER, délégation de signature est donnée à M. Ludovic SPOSITO, IE, à Mme Geneviève ZOÏA, Professeure des Universités et à Mme Maguelone SIE, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>

## **Article 3**

La décision n° DEC150124DR13 du 1<sup>er</sup> mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel NEGRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5112, intitulée Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine ;

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC182057INSHS du 28 août 2018, portant cessation de fonctions de M. William GENIEYS, directeur et nominations de M. Emmanuel NEGRIER, Directeur par intérim, Mme Geneviève ZOÏA, Directrice adjointe par intérim de l'unité UMR5112 intitulée *Centre d'Etudes Politiques de l'Europe Latine* ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Ludovic SPOSITO, IE, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic SPOSITO, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à Mme Geneviève ZOÏA, Directrice Adjointe

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 144 000 € HT au 01/01/2018

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1<sup>er</sup> aout 2018

Le directeur d'unité

Emmanuel NEGRIER

**DEC182463DR14**

**Décision portant délégation de signature à M François Godicheau, directeur de l'unité UMR5136 intitulée France, Amériques, Espagne, Sociétés, Pouvoirs, Acteurs (FRAMESPA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant Monsieur Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5136, intitulée France, Amériques, Espagne, Pouvoirs, Acteurs (FRAMESPA), dont le directeur est M. François Godicheau ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. François Godicheau, directeur de l'unité UMR5136, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Godicheau, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Chaperon, directrice adjointe et Mme Christine Dousset, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150474DR14 du 03 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 31 août 2018

Le délégué régional  
Christophe Giraud

DEC181767DR14

**Décision portant délégation de signature à M. Florent LAMIRAUX, M. Pierre LOPEZ, M. Pierre TEMPLE-BOYER, Mme Régine DURAN et Mme ROMERO-ALIAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR8001 intitulée Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes du CNRS (LAAS CNRS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UPR8001, intitulée Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes du CNRS (LAAS-CNRS), dont le directeur est M. Liviu Nicu ;;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Florent LAMIRAUX, DR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAMIRAUX, délégation est donnée à M. Pierre LOPEZ, DR2 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAMIRAUX et de M. LOPEZ délégation est donnée à M. TEMPLE-BOYER, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAMIRAUX et de M. LOPEZ et de M. TEMPLE-BOYER, délégation est donnée à Mme DURAN, IEHC, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAMIRAUX et de M. LOPEZ et de M. TEMPLE-BOYER, et de Mme DURAN, IEHC, délégation est donnée à Mme ROMERO-ALIAS, coordinatrice administrative aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

### **Article 6**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 7**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le

Le directeur d'unité  
Liviu NICU

DEC181273DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), dont la directrice est Mme Isabelle Daugareilh ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Daugareilh, directrice de l'UMR5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Daugareilh, directrice, délégation de signature est donnée à M. Christophe Bergouignan, professeur et M. Philippe Martin, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le délégué régional  
Younis Hermès

DEC181838DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Laurent Porcel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5298 intitulée Laboratoire Photonique, Numérique et Nanosciences (LP2N), dont le directeur est M. Philippe Bouyer ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Laurent Porcel, assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Philippe Bouyer

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181850DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Gilles Carbou, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5142 intitulée Laboratoire de mathématiques et de leurs applications - Pau (LMAP)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'UMR5142, intitulée Laboratoire de Mathématiques et de leurs applications – Pau (LMAP), dont le directeur est M. Jacques Giacomoni ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Gilles Carbou, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles Carbou, délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> avril 2018

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Le directeur d'unité  
Jacques Giacomoni

DEC181852DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Agard, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3626 intitulée PLateforme Aquitaine de CAractérisation des MATériaux (PLACAMAT)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3626, intitulée PLateforme Aquitaine de CAractérisation des MATériaux (PLACAMAT), et nommant M. Yann Le Petitcorps directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC171788INC du 21 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Yann Le Petitcorps et nomination de M. Jean-Paul Salvetat directeur de l'UMS3626 intitulée PLateforme Aquitaine de CAractérisation des MATériaux (PLACAMAT) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Agard, technicienne de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Paul Salvetat

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181853DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Mercier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952, intitulée Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée en génie pétrolier (IPRA) dont le directeur est M. Laurent Bordes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sophie Mercier, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Mercier, délégation est donnée à Mme Sophie Hontebeyrie, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Laurent Bordes

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181854DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Laure Rousseau, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5287 intitulée Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA), dont le directeur est M. Jean-René Cazalets ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Laure Rousseau, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure Rousseau, délégation est donnée à M. Daniel Béracochéa, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Laure Rousseau et de M. Daniel Béracochéa, délégation est donnée à Mme Muriel Thoby-Brisson, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Jean-René Cazalets

DEC181856DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Djian, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche de l'IECB dont le directeur est M. Jean-Louis Mergny ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Louis Mergny

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181919DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Nicolas pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5095 intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5095, intitulée Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires (IBGC), dont le directeur est M. Bertrand Daignan Fornier de Lachaux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Nicolas, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Nicolas, délégation est donnée à Mme Catherine Alves-Magalhaes, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Bertrand Daignan Fornier de Lachaux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181920DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Pascale Sénéchal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3360, intitulée Développement de méthodologies expérimentales (DMEX)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3360 intitulée Développement de méthodologies expérimentales pour les métiers du Génie Pétrolier (D-MeX), dont le directeur est M. Peter Moonen ;

**Vu** la décision DEC171742INSIS du 8 juin 2017 portant modification de la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pascale Sénéchal, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Peter Moonen

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181922DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Valentine Wakelam pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5804, intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Bordeaux (LAB), dont le directeur est M. Pascal Bordé ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Valentine Wakelam, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valentine Wakelam, délégation est donnée à Mme Annick Capéran, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la décision DEC160069DR15 du 22 janvier 2016 et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Pascal Bordé

DEC181923DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Roger Fischer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5801 intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5801, intitulée Laboratoire des Composites Thermostructuraux (LCTS), dont le directeur est M. Gérard-Louis Vignoles ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Roger Fischer, ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger Fischer, délégation est donnée à M. Yann Lepetitcorps, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger Fischer et de M. Yann Lepetitcorps, délégation est donnée à M. Francis Rebillat, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Gérard-Louis Vignoles

DEC181924DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Raout pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est M. Jean-Marc Couveignes ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Pauline Raout, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Raout, délégation est donnée à Mme Muriel Hachemi, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Raout et de Mme Muriel Hachemi, délégation est donnée à M. Karim Belabas, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Marc Couveignes

DEC181926DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Caroline Delevoie pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3657 intitulée ARCHEOVISION – SHS – 3D**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement des unités mixtes de service et notamment de l'UMS3657 intitulée ARCHEOVISION – SHS – 3D et nommant M. Jean-François Bernard directeur de cette unité ;

**Vu** la décision DEC180923INSHS en date du 23 avril 2018 portant nomination de M. Rémy Chapoulie aux fonctions de directeur de l'UMS3657 intitulée ARCHEOVISION – SHS – 3D ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Caroline Delevoie, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Rémy Chapoulie

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181927DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Claude Dupuy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5113 intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5113, intitulée Groupe de recherche en économie théorique et appliquée (GREThA), dont le directeur est M. Marc-Alexandre Senegas ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Claude Dupuy, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Dupuy, délégation est donnée à Mme Anne Horain, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Le directeur d'unité  
Marc-Alexandre Senegas

DEC181929DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Patricia Dulor pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN), dont le directeur est M. Erick Dufourc ;

**Vu** la décision DEC171744INC du 29 juin 2017 portant cessation de fonctions de M. Erick Dufourc et nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**Vu** la décision DEC173155INC du 14 décembre 2017 portant nomination de Mme Sophie Lecomte aux fonctions de directrice de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nano-objets (CBMN) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Patricia Dulor, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dulor, délégation est donnée à M. Olivier Lambert, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia Dolor et de M. Olivier Lambert, délégation est donnée à M. Gilles Guichard, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La directrice d'unité  
Sophie Lecomte

DEC182355DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Christophe Bergouignan pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5114 intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (Comptrasec)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5114, intitulée Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale (COMPTRASEC), dont la directrice est Mme Isabelle Daugareilh ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Christophe Bergouignan, professeur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Bergouignan, délégation est donnée à M. Philippe Martin, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La directrice d'unité  
Isabelle Daugareilh

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182377DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Didier Lassaque pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) dont le directeur est M. Eric Arquis ;

**Vu** la décision DEC162770INSIS portant cessation de fonctions de M. Eric Arquis et nomination de M. Jean-Christophe Batsale aux fonctions de directeur de l'UMR5295 intitulée Institut de Mécanique et d'Ingénierie de Bordeaux (I2M) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Didier Lassaque, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Lassaque, délégation est donnée à M. Gérard Lebreton, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Jean-Christophe Batsale

DEC182378DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Jérôme Baussart pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG) dont le directeur est M. Philippe Moretto ;

**Vu** la décision DEC180587IN2P3 du 5 mars 2018 portant cessation de fonctions de M. Philippe Moretto et nomination de M. Bertram Blank, directeur par intérim de l'UMR5797 intitulée Centre d'Etudes Nucléaires de Bordeaux Gradignan (CENBG)

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jérôme Baussart, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme Baussart, délégation est donnée à Mme Sylvie Perrève, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gradignan, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Bertram Blank

DEC182379DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de NeuroSciences (IINS)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5297 intitulée Institut Interdisciplinaire de NeuroSciences (IINS) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Landry, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry, délégation est donnée à M. Cédric Lopez, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry et de M. Cédric Lopez, délégation est donnée à Mme Arlette Ledo, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Daniel Choquet

DEC182380DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Marc Landry pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Marc Landry, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Landry, délégation est donnée à Mme Arlette Ledo, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Daniel Choquet

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182381DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Sylvie Vignolles pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5319 intitulée Passages**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR5319, intitulée Passages, dont la directrice est Mme Béatrice Collignon ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Sylvie Vignolles, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Vignolles, délégation est donnée à M. Sylvain Marty, technicien de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvie Vignolles et de M. Sylvain Marty, délégation est donnée à Mme Sylvie Clarimont, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie Vignolles, de M. Sylvain Marty et de Mme Sylvie Clarimont, délégation est donnée à M. Bernard Davasse, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La directrice d'unité  
Béatrice Collignon

DEC182382DR15

**Décision portant délégation de signature à Mme Virginie Rocher pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMS3427 intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine (Transbiomed)**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMS3427 intitulée Biologie fondamentale et appliquée à la médecine (Transbiomed) dont la directrice est Mme Julie Déchanet-Merville ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Virginie Rocher, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> avril 2018

La directrice d'unité  
Julie Déchanet-Merville

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182383DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Georges Hadziioannou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Georges Hadziioannou, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Hadziioannou, délégation est donnée à Mme Corinne Gonçalves de Carvalho, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> avril 2018

Le directeur d'unité  
Sébastien Lecommandoux

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC182384DR15

**Décision portant délégation de signature à M. Georges Hadziioannou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)**

## **LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629, intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

## **DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Georges Hadziioannou, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Hadziioannou, délégation est donnée à Mme Corinne Gonçalves de Carvalho, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Hadziioannou et de Mme Corinne Gonçalves de Carvalho, délégation est donnée à Mme Séverine Saint-Drenant, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

**Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le directeur d'unité  
Sébastien Lecommandoux

**DEC180834DR16**

**Décision portant délégation de signature à M. André-Jean ATTIAS, directeur de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMI2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », dont le directeur est M. André-Jean ATTIAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **M. André-Jean ATTIAS**, directeur de l'unité UM 2002 intitulée « Building Blocks for FUture Electronics Laboratory (2B-FUEL) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## **Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2018

**Hélène MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**DEC181015DR16**

**Décision portant délégation de signature à Mme Oissila SAAIDIA directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171928INSHS du 18 juillet 2017 portant nomination de Mme Oissila SAAIDIA aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 en remplacement de Mme Karima DIRECHE appelée à d'autres fonctions ;

**Vu** la décision DEC180211INSHS du 8 février 2018 portant nomination de Mme Oisilla SAADIA aux fonctions de directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) » ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Oissila SAAIDIA**, directrice de l'unité USR3077 intitulée « Institut de Recherche sur la Maghreb Contemporain (IRMC) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Oissila SAAIDIA, délégation de signature est donnée à **Mme Raja HAMDIA-CHAABA**, Responsable du service financier-régisseur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 mars 2018

**Hélène MAURY**

Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

DEC182048DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Solen Guezennec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6523 intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6523, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et spatiale, dont le directeur est Fabrice Arduin;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Solen Guezennec, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 12/07/2018

Le directeur d'unité

Fabrice Arduin

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

DEC181635DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Catherine Boyen, directrice de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Catherine Boyen, directrice de l'unité mixte de recherche n°8227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Boyen, délégation de signature est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, Mme Catherine Leblanc, directrice de recherche, Mme Dominique Le Duff, assistante ingénieure et Mme Béatrice Noblot, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n°DEC151621DR17 du 08/07/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 13 juillet 2018

La déléguée régionale

Gabrielle Inguscio

DEC182510DR17

**Décision portant délégation de signature à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC162792DGDS du 16/02/2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Ginés Martinez ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Ginés Martinez, directeur de l'unité UMR6457, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ginés Martinez, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, Ingénieure d'études et Mme Merryll Decatoire, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n°DEC161470DR17 du 28/06/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 03/09/2018.

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO

DEC182589DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC122654DGDS du 4/10/12 Décision collective portant modification du rattachement de l'unité UMI2820 intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS), à des sections du Comité national de la recherche scientifique, dont le directeur est M. Sebastian VOLZ ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à M. Sebastian VOLZ, directeur de l'unité UMI2820, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sebastian VOLZ Directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à Mme Véronique LABBE : administratrice du LIMMS, site de Lille – grade IE2, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC162699DR18 du 8/12/2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 1/10/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC182387DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Pierre MARQUIS, directeur par intérim de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

#### LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC122654DGDS du 4 octobre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8188 intitulée Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL), dont le directeur par intérim est M. Pierre MARQUIS ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à M. Pierre MARQUIS, directeur par intérim de l'unité UMR8188, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité,
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MARQUIS, directeur par intérim de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Daniel Le BERRE, DUA, et à Mme Virginie DELAHAYE, Administratrice du laboratoire, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150461DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC182488DR18

**Décision donnant délégation de signature à Mme Bernadette TILLARD, directrice par interim de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**Vu** la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille et notamment approuvant le renouvellement de l'unité UMR8019 intitulée Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE), dont la directrice par interim est Mme Bernadette TILLARD ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à Mme Bernadette TILLARD, directrice par interim de l'unité UMR8019 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette TILLARD, Directrice par interim de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Richard SOBEL, Directeur adjoint par interim et à Mme Sophie GOYAT, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150436DR18 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 05/09/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC182512DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC162792DGDS du 16/02/2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Ginés Martinez ;

**DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Ollitrault, délégation est donnée à Mme Merryl Decatoire, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Fait à Nantes, le 17 septembre 2018

Le directeur d'unité

Ginés MARTINEZ

**DEC182305DR18**

**Décision donnant délégation de signature à M. Christian ROLANDO, directeur par intérim de l'unité USR3290 Miniaturisation pour la Synthèse, l'Analyse et la Protéomique (MSAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DELEGUEE REGIONALE,**

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC180930DGDS du 5 mars 2018 portant modification de diverses décisions du Centre national de la recherche scientifique par suite de la création de l'université de Lille ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

La délégation est donnée à M. Christian ROLANDO, directeur par intérim de l'unité USR3290, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian ROLANDO, directeur par intérim de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Ahmed MAZZAH, Professeur de 1<sup>ère</sup> classe à l'Université de Lille et à Mme Karine WARME, gestionnaire TCS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150599DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/09/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC182092DR17

**Décision portant délégation de signature à Mme Mirjam Czjzek pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de recherche n°8227 intitulée Laboratoire de biologie intégrative des modèles marins, dont la directrice est Catherine Boyen ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Mirjam Czjzek, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek, délégation est donnée à Mme Catherine Leblanc, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mirjam Czjzek et de Mme Catherine Leblanc, délégation est donnée à Mme Dominique Le Duff, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, la directrice d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 19/07/2018

La directrice d'unité

Catherine BOYEN

DEC181992DR18

**Décision donnant délégation de signature à M. Bertrand GEAY, directeur de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

## LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7319 Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique. Epistémologie et Sciences sociales (CURAPP-ESS), dont le directeur est M. Bertrand GEAY ;

## DECIDE :

### Article 1<sup>er</sup>

La délégation est donnée à M. Bertrand GEAY, directeur de l'unité UMR7319 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité , BQ Oct. 2018 / p.331

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand GEAY, directeur de l'unité, la délégation de signature est donnée à M. Romain PUDAL, Adjoint du Directeur - CRCN et à M. Franck KRAWCZYK, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC150884DR18 du 16/03/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 06/07/2018

La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS

DEC100123DDAI

**Décision portant délégation de signature à M. BOIVENT Jean-Marc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**

**LE DIRECTEUR DELEGUE AUX ACHATS ET A L'INNOVATION**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131830DAJ du 03 juin 2013 nommant M. BERARD Olivier, aux fonctions de Directeur Délégué aux achats et à l'innovation ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. BOIVENT Jean-Marc, IR2, Directeur délégué adjoint aux achats et à l'innovation, à l'effet de signer au nom du(de la) délégué(e) régional(e) tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOIVENT Jean-Marc, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> à M. TURCI Sébastien, IE2, responsable du pôle achats nationaux de la direction déléguée aux achats et à l'innovation.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 26 juillet 2017

Le Directeur délégué aux Achats et à l'Innovation

O. BERARD



**DEC182261DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

**Vu** le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le Federalwilde Assurance (FWA) for protection of Human Subjects.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 septembre 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13

**DEC182611DAJ**

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'Institut Ecologie et Environnement (INEE)

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC130233DAJ du 30 janvier 2013 portant nomination de Mme Stéphanie Thiebault aux fonctions de directrice de l'INEE ;

**Vu** le projet de protocole de partenariat relatif à l'« *Alliance Sorbonne Université* », conclu entre Sorbonne Université, le Muséum d'Histoire Naturelle, l'Université de Technologie de Compiègne, l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), le Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le CNRS ;

**DECIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Stéphanie Thiebault, directrice de l'INEE, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le protocole de partenariat relatif à l'« *Alliance Sorbonne Université* » susvisé.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 octobre 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC180288INSHS

Décision modifiant l'article 1 de la décision DEC173051INSHS portant prorogation de l'unité mixte internationale UMI3663 intitulée Epigenetics, data, politics (EpiDaPo Los Angeles).

## LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

**Vu** la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

**Vu** la décision DEC13302DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte internationale UMI3663 intitulée EPIDAPO ;

**Vu** la convention entre le CNRS et l'University of California Los Angeles signée le 15 juillet 2014 ;

**Sur** proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

## DECIDE :

### Article 1

Est prolongée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018, l'unité mixte internationale suivante:

#### UMI n°3663

Intitulé :

Directeur : Monsieur Eric VILAIN, Professeur à l'University of California Los Angeles

Directeur adjoint : Monsieur Michel DUBOIS, Directeur de recherche au CNRS

Etablissement cotutelle avec le CNRS : University of California Los Angeles

Institut principal : Institut des sciences humaines et sociales

Institut secondaire : Institut d'écologie et d'environnement

Délégation : Paris Michel-Ange

Sections d'évaluation : 36, 40

### Article 2

Le directeur et le directeur adjoint mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont maintenus dans leurs fonctions pour la durée de l'unité.

### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président - directeur général  
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

DEC181582DRH

## Avenant à la convention de création de l'Unité mixte de service UMS 2927 intitulée « USAES »

---



Le Directeur général délégué  
aux ressources

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 48 40  
01 44 96 53 80

Entre le Comité d'action et d'entraide sociales du CNRS, association loi 1901 dont le siège est à Vincennes, 94306, 2 allée Georges Méliès, ci-après dénommé « CAES du CNRS », représenté par son Président Christophe Herrmann,  
D'une part,

Et

Le CNRS, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est à Paris 16<sup>ème</sup>, 3-5 rue Michel-Ange, représenté par son Président Directeur Général Antoine PETIT  
D'autre part,

DRH/D/2018-40

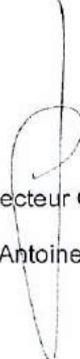
Vu la convention de création de l'Unité mixte de service USAES en date du 18 mai 2005 et notamment son article 3, renouvelée par avenant en date du 20 décembre 2013,

### Article unique

La convention de création de l'UMS 2927 en date du 18 mai 2005 est reconduite pour une durée de cinq ans, à compter du 18 mai 2018.

Fait à Paris, le 26 avril 2018

  
Le Président du CAES  
Christophe Herrmann

  
Le Président Directeur Général du CNRS  
Antoine PETIT

DEC182453DR07

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans (LMV)****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC123054DAJ en date du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

**Vu** la décision n° DEC180333DAJ en date du 25 janvier 2018, modifiée, donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMR6524 intitulée Laboratoire Magmas et Volcans (LMV), sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29 Aout 2018

Pour le Président – directeur général  
Et par délégation,  
Le délégué régional  
Frédéric Faure

# INSTRUMENTS LABORATOIRE MAGMAS ET VOLCANS

BO Oct. 2018 / p.338

## TARIFS 2018

	Tarif interne	Tarif externe	Tarif projet collaboration externe
ICP MS Mode solution Agilent 7500 ou Thermo Element	20 €/heure 40 €/heure traces avec préparation de l'ingénieur		
ICP MS Mode Laser Agilent 7500 ou Thermo Element	30 €/heure	60 €/heure	
MC-ICP MS Mode Thermo Neptune	20 €/heure sans ingénieur 40 €/heure avec ingénieur		
TIMS Thermo Triton	50 €/ jour sans ingénieur 100€ / jour avec ingénieur		
Microscope Electronique à balayage	12 €/heure 8€/ heure sans aide technique	24€/heure UBP+Labo INSU 30€/heure Autres Labo CNRS + secteur privé région 80€/heure Secteur privé autre que région Auvergne	12 €/heure 8€/ heure sans aide technique
ICP-AES : Analyse éléments majeurs : 12 éléments + pertes au feu ( SiO2, Al2O3, Fe2O3 total, MnO, MgO, CaO) (Na2O, K2O, P2O5, TiO2, Ba, Sr. Perte au feu : 110° et 1000° )	13 €	Autre labo UCA : 15€ établissements public : 20€ établissement privé : 100€	
ICP-AES : Analyse éléments mineurs : (tarif par élément) ( Zn, Ni, Ba, Cr, V, Cu, Zr, Sc, Y, La, Sr, Ce)	3€ par éléments	Autre labo UCA : 4€ établissements public : 5€ secteur privé : 10€	
Microsonde électronique	100 € la journée	INSU/UCA : 180€ la journée Hors Insu 260€ par jour	Industriel : devis en fonction du projet
Morpho-Granulometre	10 € par analyse	50€ la journée	50€ la journée
Micro-analyse CHN (Tarif par élément)	20€ / échantillon	25€ UCA hors LMV 40€ établissements public hors UCA 80€ secteur privé	
Micro-analyse S (Tarif par élément)	10€ / échantillon	25€ UCA hors LMV 40€ établissements public hors UCA 80€ secteur privé	
Séparation minerale (tarif par échantillon)	10€ par liqueur dense	12€ UCA hors LMV 16€ établissements public hors UCA 70€ secteur privé	
Instrument National Presse Multi-enclume	250€ / expérience		

DEC182593DR14

**Décision relative aux tarifs auditables de la plateforme CHARACTERISATION  
De l'UPR 8011 intitulé Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes  
Structurales (CEMES)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées;

**Vu** la décision n° DEC180339DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs auditables de la plateforme CHARACTERISATION (vague 1) de l'UPR 8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES) sont fixés selon le barème joint en annexe, conformément à la réglementation de la DSFIM : DSFIM-SBOR-D 2014-46 du 3 juillet 2014.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

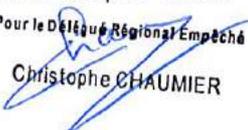
**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 25 sept 2018

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

Pour le Délégué Régional Empêché  
  
Christophe CHAUMIER

Plateforme CARACTERISATION - CEMES  
VAGUE 1  
Synthèse tarifaire (montant HT)

Date d'effet : 01/01/2018

Prestations tarifées	Unité d'œuvre	Tarif privé	Tarif Académique	Facturation interne CEMES et autres unités CNRS (Bon de commande CNRS)				
MET	Avancée	La séance*	1 399,21	932,79	dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS	141,12	+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat	709,07
					141,12			
MET	Conventionnelle	La séance	500,82	333,88	dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS	147,62	+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat	143,55
					147,62			
MEB		La séance	877,04	584,69	dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS	139,11	+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat	391,54
					139,11			
Préparation	FIB	La séance	881,11	587,41	dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS	72,03	+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat	477,17
					72,03			
Préparation	Met et MEB	Echantillon	369,84	246,56	dont part éligible sur contrat ANR ou vu d'un bon de commande CNRS	32,2	+ part non éligible au vu d'un bon de commande CNRS hors contrat	116,99
					32,2			
					<b>149,19</b>			
					<b>549,20</b>			

\* 1 séance = 6h

## Détermination du prix de revient MIEL-CRCA 2017

<b>Poste des charges</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant en € HT</b>
Consommation de matières premières	Nourrissement	336
	Cire	315
Indication de la nature de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation	Maturateur	450
	Verrerie	0
	Outillage spécifique	570
	Parasitose	400
Montant de l'amortissement		
Frais de personnel	40 h	560
Autres dépenses	Achat de ruches	1830
Total des dépenses		4461
Nombre d'unités réalisées		300
Prix de revient complet unitaire au kg		14.87

<b>Amortissement</b>	
1	336
1	315
10	45
1	0
10	57
1	400
1	0
1	560
10	183
1	1896
	300
	<b>6.32</b>

UMR 5169 CRCA

2018

Grille tarifaire 2018			
Conditionnements	500g		
	Ttc	Ht	Tva
Miel de printemps de l'année	7.00 €	6.64 €	0.36 €
Miel d'été de l'année	7.00 €	6.64 €	0.36 €

**CNRS – UMR 5169–0259**  
**Centre de Recherche sur la Cognition Animale**  
**CRCA**

<b>Grille tarifaire 2018</b>		
------------------------------	--	--

<b>Conditionnement</b>	<b>500g</b>	<b>1kg</b>
<b>Miel de l'année en cours</b>	TTC	TTC
Miel de printemps	7.00 €	
Miel d'été	7.00 €	
<b>Miel de l'année antérieure</b>	5.00 €	8.00 €

**DEC162531DR18****Décision relative au tarif des produits de l'unité n° 3702. Intitulée UMS IBL – Plateforme BICEL****LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n°140819DAJ en date du 28 février 2014 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord Pas-de-Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité n° 3702 intitulée UMS IBL Plateforme BICEL sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 09/11/2016

Pour le Président et par délégation  
La déléguée régionale  
Françoise PAILLOUS



DEC182399 DR18

**Décision relative au tarif des produits de la tarification des salles de réception du laboratoire Central de l'unité UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261 en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n180343 en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations de la tarification des salles de réception du laboratoire Central de l'UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 aout 2018

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Décision n°4 : Tarification des salles de réception du Laboratoire Central de l'IEMN.**

prestation	Tarification académique externe		Tarification industrielle location	
	Prix de la prestation (€/h)		Prix de la prestation (€/h)	
location amphithéâtre LCI avec Vidéoprojecteur pour 100 personnes	350.00 €		500.00 €	
location Hall du LCI (253m2)	125.00 €		200.00 €	
location salle de réception "Pierre Armand" (63m2)	350.00 €		500.00 €	

DEC182398 DR18

**Décision relative au tarif des produits de la Plateforme de Microscopie en Champ Proche de l'unité UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261 en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie;

**Vu** la décision n180343 en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations de la Plateforme de Microscopie en Champ Proche réalisées par l'UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 aout 2018

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Institut d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (I.E.M.N.) - UMR 8520**  
Avenue Poincaré, CS 60069  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Décision n°3 : Tarification de la Plateforme de Microscopie en Champ Proche**

code Nomenclature	Prestation	Unité d'œuvre	Tarification Interne CNRS		Tarification tutelles IEMN		Tarification académique externe		Tarification industrielle location		Tarification industrielle	
			prix de la prestation (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)		location (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)	
CP_06	Nano probe - AFM-STM UHV	heure	35.00 €		37.00 €		46.00 €		79.00 €		112.00 €	
CP_01	AFM "Air Libre" AFM Dimension AFM Bioscope AFM multimode AFM ICON	heure	24.00 €		26.00 €		32.00 €		101.00 €		160.00 €	
CPEXC01	Laser femto	heure	64.00 €		68.00 €		75.00 €		237.00 €		271.00 €	
CPEXC02	JT SPM	heure	30.00 €		31.00 €		47.00 €		228.00 €		281.00 €	

Référence prestation	Intitulé Prestation	Unité d'Œuvre	Ressource	Tarification (€/h)
CP_10	formation-etude de projet-analyse données	heure	Microscopie en Champ Proche	53.00 €

DEC182397 DR18

**Décision relative au tarif des produits de la Centrale de Caractérisation électrique RF-MEMS de l'unité UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261 en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n180343 en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations de la Centrale de Caractérisation électrique RF-MEMS réalisées par l'UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 aout 2018

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mége  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Institut d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (I.E.M.N.) - UMR 8520**  
**Avenue Poincaré, CS 60069**  
**59652 VILLENEUVE D'ASCCQ**

**Décision n°2 : Tarification de la Centrale de Caractérisation électrique RF-MEMS**

Code Nomenclature	Prestation	Unité d'Œuvre	Tarification Interne CNRS		Tarification tutelles IEMN		Tarification académique externe		Tarification Industrielle location	
			Prix de la prestation (€ HT)	Prix de la prestation (€ HT)	Prix de la prestation (€ HT)					
CAR01	Station sous vide	heure	33 €	35 €	38 €	61 €	90 €			
CAR02	Vibromètre Polytec MSA500	heure	52 €	55 €	66 €	72 €	96 €			
CAR03	AFM / SMM	heure	36 €	38 €	46 €	132 €	165 €			
CAR05	Mesures sous pointes Sij<67GHz	heure	17 €	18 €	26 €	41 €	65 €			
CAR07	mesures sous pointes millimétriques	heure	16 €	17 €	34 €	NA	112 €			
CAR08	mesures opto-hyper	heure	18 €	19 €	29 €	49 €	73 €			
CAR09	mesures Non linéaires <50GHz	heure	23 €	25 €	37 €	109 €	138 €			
CAR11	Mesures pulsées DC&Sij 50GHz	heure	18 €	19 €	28 €	33 €	57 €			
CAR12	mesures caméra Infrarouge	heure	46 €	49 €	58 €	130 €	160 €			
CAR13	Mesures cryogéniques	heure	42 €	44 €	53 €	NA	201 €			
CAR16	Mesures _V 10KV & simulateur solaire	heure	19 €	20 €	27 €	65 €	94 €			
CAR19	Banc accéléromètre MEMS	heure	23 €	24 €	31 €	36 €	65 €			
CAREXC01	SNOM	heure	96 €	101 €	111 €	NA	530 €			
CAREXC02	Source / détecteur THz-MIR	heure	34 €	37 €	40 €	NA	167 €			
CAREXC03	MEB TESCAN - Nanoprober	heure	45 €	48 €	53 €	NA	298 €			

Référence prestation	Intitulé Prestation	Unité d'Œuvre	Ressource	Tarification (€/h)
CAR20	formation-etude de projet- analyse données	heure	Caractérisation électrique RF-MEMS	34 €

DEC182395 DR18

**Décision relative au tarif des produits de la Centrale de Micro Nano Fabrication de l'unité UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN)**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100261 en date du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie ;

**Vu** la décision n180343 en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription du Nord, Pas de Calais et Picardie notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les tarifs des diverses prestations de la Centrale de Micro Nano Fabrication réalisées par l'UMR8520 intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) sont fixés selon le barème joint en annexe.

**Article 2 :**

Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 13 aout 2018

Pour le président – directeur général  
et par délégation,  
La déléguée régionale




www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00  
01 44 96 53 90

**Institut d'Électronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (I.E.M.N.) - UMR 8520**  
Avenue Poincaré, CS 60069  
59652 VILLENEUVE D'ASCQ

**Décision n°1 : Tarification de la Centrale de Micro Nano Fabrication**

Code Nomenclature	Prestation	Unité d'Œuvre	Tarification interne CNRS		Tarification tutellées IEMN		Tarification académique externe		Tarification industrielle location		Tarification industrielle	
			prix de la prestation (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)		location (€ HT)		prix de la prestation (€ HT)	
CT_01	Epitaxie MBE III-V	heure	136 €		144 €		158 €		NA		303.00 €	
CT_02	Epitaxie MBE Graphène - BN	heure	64 €		68 €		75 €		NA		208.00 €	
CT_03	fours RTA (Jipelec, graphène, ...)	heure	90 €		95 €		105 €		174.00 €		215.00 €	
CT_04	Banc Effet Hall	heure	36 €		38 €		42 €		53.00 €		94.00 €	
CT_05	DRX	heure	32 €		34 €		40 €		51.00 €		92.00 €	
CT_06	XPS	heure	32 €		34 €		40 €		78.00 €		119.00 €	
CT_07	Micro Photoluminescence-Raman	heure	37 €		39 €		47 €		144.00 €		185.00 €	
CT_08	laser femto	heure	70 €		74 €		89 €		NA		159.00 €	
CT_10	Impression jet d'encre	heure	57 €		60 €		75 €		256.00 €		303.00 €	
CT_13	Cluster	heure	64 €		68 €		75 €		603.00 €		630.00 €	
CT_15	Evaporation / pulvérisation	heure	64 €		68 €		75 €		83.00 €		111.00 €	
CT_17	résine optique standard	fourniture	7 €		7 €		7 €		7.00 €		7.00 €	
CT_18	résine électronique standard	fourniture	11 €		11 €		11 €		11.00 €		11.00 €	
CT_19	résines non standard (SU8, BCB et HSQ)	fourniture	65 €		65 €		65 €		65.00 €		65.00 €	
CT_20	Enduction	heure	61 €		71 €		78 €		102.00 €		145.00 €	
CT_21	Recuit avec rampe de température	heure	31 €		34 €		42 €		55.00 €		97.00 €	
CT_22	insolation optique	heure	58 €		62 €		68 €		75.00 €		117.00 €	
CT_23	insolation laser	heure	74 €		78 €		86 €		479.00 €		521.00 €	
CT_24	Collage de substrats	heure	55 €		59 €		70 €		84.00 €		127.00 €	
CT_25	insolation électronique	heure	126 €		134 €		147 €		178.00 €		236.00 €	
CT_27	fourniture masque	fourniture	212 €		212 €		212 €		212.00 €		212.00 €	

## Décision n°1 (suite) : Tarification de la Centrale de Micro Nano Fabrication

Code Nomenclature	Prestation	Unité d'Œuvre	Tarification Interne CNRS	Tarification tutelles IEMN	Tarification académique externe	Tarification industrielle location	Tarification industrielle
			prix de la prestation (€ HT)	prix de la prestation (€ HT)	prix de la prestation (€ HT)	location (€ HT)	prix de la prestation (€ HT)
CT_29	PECVD	heure	40 €	42 €	46 €	83,00 €	115,00 €
CT_30	Dépôt ALD autres dépôts	heure	133 €	141 €	155 €	434,00 €	460,00 €
CT_31	dépôt ALD Oxydes, nitrures,	heure	52 €	55 €	60 €	334,00 €	359,00 €
CT_32	Plateforme Chimie Moléculaire	heure	35 €	37 €	41 €	48,00 €	92,00 €
CT_33	Four LPCVD	heure	101 €	107 €	118 €	173,00 €	186,00 €
CT_34	Paryléne	heure	43 €	45 €	50 €	85,00 €	124,00 €
CT_35	FIB	heure	69 €	73 €	81 €	NA	246,00 €
CT_36	MEB	heure	47 €	50 €	55 €	62,00 €	94,00 €
CT_37	Analyse de surface (AFM, profilo optique, ellipso ...)	heure	62 €	65 €	72 €	344,00 €	393,00 €
CT_40	Implantation avec four de recuit	heure	360 €	381 €	457 €	NA	650,00 €
CT_42	Gravure Gaz Neutre & Spéciaux	heure	88 €	100 €	110 €	317,00 €	361,00 €
CT_44	Sécheur	heure	87 €	93 €	110 €	110,00 €	157,00 €
CT_45	Tepla - Pico	heure	119 €	126 €	147 €	147,00 €	186,00 €
CT_50	Micro-soudeuse, Montage - packaging	heure	74 €	78 €	94 €	111,00 €	145,00 €
CT_52	Polisseuse	heure	42 €	45 €	54 €	119,00 €	167,00 €
CT_53	Colleuse	heure	42 €	44 €	49 €	55,00 €	103,00 €
CT_54	CMP	heure	60 €	64 €	83 €	331,00 €	378,00 €
CT_55	découpe	heure	46 €	49 €	53 €	60,00 €	94,00 €
CT_56	Grinder	heure	38 €	40 €	44 €	408,00 €	455,00 €
CT_58	electrolyse Cu Via	heure	42 €	44 €	49 €	157,00 €	191,00 €
CT_LE_01	Laser série E	heure	113 €	120 €	132 €	704,00 €	746,00 €
CT_LE_02	Laser série J	heure	71 €	75 €	83 €	537,00 €	580,00 €

## Décision n°1 (suite) : Tarification de la Centrale de Micro Nano Fabrication

Référence prestation	Intitulé Prestation	Unité d'Œuvre	Ressource	Tarification (€/h)
CT_60	formation-etude de projet-analyse données	heure	Intégration-Assemblage-Packaging	48.00 €
CT_61	formation-etude de projet-analyse données	heure	Caractérisation	48.00 €
CT_62	formation-etude de projet-analyse données	heure	Dépôt chimique	50.00 €
CT_63	formation-etude de projet-analyse données	heure	Dépôt Physique	48.00 €
CT_64	formation-etude de projet-analyse données	heure	Lithographie	43.00 €
CT_65	formation-etude de projet-analyse données	heure	Matériau avancé	51.00 €
CT_66	formation-etude de projet-analyse données	heure	Gravure	45.00 €

DEC182644DR08

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Nicolas VIBERT ;

**Vu** la décision n° DEC160956DR08 du 16 juin 2016, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées du 16 au 19 Janvier 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA est composé comme suit :

Membres de droit :

- Nicolas VIBERT, Directeur
- Laurence TACONNAT, directrice Adjoint

Membres élus :

- Collège Chercheurs-enseignants chercheurs
  - Catherine ESNARD
  - Nelly GOUTAUDIER
  - Cyril PERRET
  - Anna POTOCKI
  - Cécile SCOTTO DI CESARE
  - Sandrine VANNESTE
- Collège Doctoant

- Sirine BOURIGA
  - Andrei-Cristian TUDORACHE
- Collège ITA - ITRF
    - Christine ROS

#### Membres nommés

- Christel BIDET-ILDEI
- Armand CHATARD
- Séverine FAY
- Sandrine GIL
- Sandrine KALENZAGA
- Thierry OLIVE

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 5 ans et correspond à la durée de renouvellement de l'unité.

#### **Article 2 Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

#### **Article 3 Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 octobre 2018

Pour le président - directeur général  
et par délégation,  
La Déléguée régionale par intérim

Marion BLIN

DEC182645DR08

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Nicolas VIBERT ;

**Vu** la décision n° DEC160956DR08 du 16 juin 2016, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA ;

**Vu** la décision DEC182644DR08 du 2 octobre 2018 portant composition de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7295 intitulée Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage – CeRCA est modifié comme suit :

Membres élus :

- Collège Doctorant
  - Maximilien LETELLIER en remplacement de Sirine BOURIGA (démissionnaire)

## Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 2 octobre 2018

Pour le président - directeur général  
et par délégation,  
La Déléguée régionale par intérim

Marion BLIN

DEC182599DR08

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY

**Vu** la décision n° DEC182597DR08 du 24 septembre 2018, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans – ISTO ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées les 19 et 26 mars 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité **UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans – ISTO** est composé comme suit :

Membres de droit :

- Lionel MERCURY, Directeur
- Caroline MARTEL, Directrice adjointe
- Mohamer AZAROUAL, Directeur Adjoint

Membres élus :

- Sous Collège A1 chercheurs, enseignants-chercheurs et post doctorants
  - Laurent ARBARET
  - Pascale GAUTRET
  - Charles GUMIAUX
  - Fabrice MULLER

- Sous Collège A2 doctorant
  - Amélie CAVELAN
  - Zineb NABYL
- Collège B ITA, BIATSS
  - Rache BOSCARDIN
  - Esteban LE MOING

#### Membres nommés

- Juan ANDUJAR (A1)
- Yan CHEN (A1)
- Olivier GAUDEFROY (B)

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 5 ans et correspond à la durée de renouvellement de l'unité.

#### **Article 2 Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

#### **Article 3 Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2018

Pour le président - directeur général  
et par délégation,  
La Déléguée régionale par intérim

Marion BLIN

DEC182597DR08

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180334DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans – ISTO ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans - ISTO dont le Directeur est M. Lionel MERCURY

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut des Sciences de la Terre d'Orléans.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 8 membres élus : 4 membres élus dans le collège A1 (chercheurs CNRS et BRGM, enseignants chercheurs et post-doctorants), 2 membres dans le collège A2 (doctorants) et 2 membres dans le collège B (ITA et BIATSS);
- 3 membres nommés : 2 membres du collège A1 et 1 membre du collège B

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 24 septembre 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

**DEC182576DR08**

**Décision portant modification de la composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique - ICOA**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le Directeur est M. Pascal BONNET;

**Vu** la décision n° DEC120980DR08 du 5 mars 2012, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique - ICOA ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 19 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC181755DR08 du 8 juin 2018 portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique – ICOA ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 11 septembre 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Pascal BONNET, Directeur de l'ICOA
- M. Arnaud TATIBOUET, Directeur Adjoint de l'ICOA

Membres élus :

- M. Stéphane BOURG
- Mme Laëtitia FOUGERE
- Mme Karen PLE
- M. Adrien RAIMBAULT
- M. Sylvain ROUTIER
- M. Vincent ROY Collège

Membres nommés

- Mme Isabelle GILLAIZEAU
- M. Benoît MAUNIT
- M. Laurent ROBIN

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

**Article 2 Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 septembre 2018

Pour le Président - Directeur Général  
Et par délégation,  
La Déléguée Régionale par intérim

Marion BLIN

DEC182517DR08

**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR7013 intitulé Institut Denis Poisson IDP dont le directeur est Romain ABRAHAM ;

**Vu** la décision n° DEC182516DR08 du 10 septembre 2018, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP ;

**Vu** le résultat des élections qui se sont déroulées le 29 janvier 2018.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP est composé comme suit :

Membres de droit :

- Romain ABRAHAM directeur
- Pascal BASEILHAC directeur Adjoint

Membres élus :

- Collège A
  - Nils BERGLUND
  - Cédric LECOUEY
  - Oleg LISOVYI
  - Marguerite ZANI
  
- Collège B
  - Matthieu ASTORG
  - Pierre DEBS
  - Romain GICQUAUD
  - Vincent PERROLLAZ

- Collège BIATSS/ITA
  - Marie-France GRESPIER
  - Anouchka LEPINE
  
- Collège Doctorants
  - Thomas RAUJOUAN
  - Henshui ZHANG

#### Membres nommés

- Maxim CHERNODUB
- Olivier DURIEU
- Sandrine GRELLIER
- Thomas HABERKORN
- Sten MADEC
- Hermann PFITZNER

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 5 ans et correspond à la durée de renouvellement de l'unité.

#### **Article 2 Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisées

#### **Article 3 Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 septembre 2018

Pour le président - directeur général  
et par délégation,  
La Déléguée régionale par intérim

Marion BLIN

DEC182516DR08

**Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 7013 intitulée Institut Denis Poisson IDP**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

**Vu** la décision DEC180334DAJ du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à Mme Marion BLIN, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

**Vu** la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité UMR 7013 Institut Denis Poisson IDP

**DECIDE :**

**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Institut Denis Poisson.

**Article 2 : Composition**

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus : collège A Professeurs d'Université et Directeurs de recherche (4 membres), collège B Maitres de conférence et Charges de recherche (4 membres), Collège BIATSS/ITA (2 membres), collège Doctorants (2 membres) ;
- 6 membres nommés.

**Article 3 : Compétences**

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 septembre 2018

Pour le président - directeur général et par délégation,  
La déléguée régionale par intérim  
Marion BLIN

DEC182308DR15

## **Décision portant constitution du comité de gestion du restaurant du CNRS de la délégation Aquitaine**

### **LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** la circulaire n° 020002DRH du 17 décembre 2002 portant sur les modalités de mise en œuvre au CNRS des nouvelles règles administratives, fiscales, budgétaires et comptables applicables aux restaurants administratifs et inter administratifs ;

**Vu** la circulaire n° 020003DRH du 17 décembre 2002 fixant les modalités de constitution et de fonctionnement des comités paritaires de gestion créés auprès des restaurants propres du CNRS ;

**Vu** la décision n° 00029DRH du 9 juin 2000 portant organisation de la restauration du CNRS modifiée par les décisions n° 060044DRH du 8 juin 2006 et n° 121283DRH du 23 avril 2012 ;

**Vu** la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis HERMES Délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 ;

**Vu** la note référencée DRH/SDS/MC-2011-1 du 31 janvier 2011 sur l'organisation de la restauration sociale au CNRS ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés en qualité de membres représentant l'administration au comité de gestion du restaurant propre de Pessac :

- M. Younis HERMES, délégué régional pour la délégation Aquitaine, Président
- M. Pierre BERTRAND-MAPATAUD, responsable du SRH de la délégation Aquitaine
- Mme Mélanie CARTIER, chargée d'études restauration au Service du Développement Social de la DRH, invitée permanente
- Mme Maryse VAN-OVERSTRACTEN, responsable pôle ressources et affaires générales de la délégation Aquitaine, membre expert

#### **Article 2**

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant propre de Pessac pour le Collège CNRS :

- a) En tant que titulaires :
  - M. Philippe BARBOTEAU, UMR5031, CRPP
  - Mme Magali DELLA SUDDA, UMR5116, Sciences Po Bordeaux
  - Mme Isabelle DEWOR, délégation Aquitaine, MOY1500

- M. Thierry ESSELET, délégation Aquitaine, MOY1500
- M. Alain LAGARRIGUE, délégation Aquitaine, MOY1500
- M. Abderrahman SALHI, UMR50206, ICMCB
- M. Laurent SMIALY, UMR5026, ICMCB
- M. Emmanuel TEXIER, UMR5031, CRPP

b) En tant que suppléant(e)s :

- M. Yannick CHOLLET, UMR5255, ISM
- Mme Martine DELEUZE, délégation Aquitaine, MOY1500
- Mme Laurence GIMENEZ, délégation Aquitaine, MOY1500
- Mme Nacéra KACI, délégation Aquitaine, MOY1500
- Mme Martine PANO, délégation Aquitaine, MOY1500
- Mme Sandrine QUILLATEAU, UMR5026, ICMCB
- M. Laurent PLAWINSKI, UMR5248, CBMN
- M. Pierre-Yves SAILLANT, UMR5319, PASSAGES

### **Article 3**

Sont désignés en qualité de membres représentant les usagers de la délégation régionale au comité de gestion du restaurant propre de Pessac pour le Collège PARTENAIRE :

a) En tant que titulaires :

- Mme Claire-Hélène BIARD, IECB - INSERM
- M. Thierry BATAILLE, UMR5255, ISM - Université de Bordeaux
- Mme Anne-Florence ROLLAND-PIEGUE, responsable SUAS Université de Bordeaux

### **Article 4**

Le mandat des membres titulaires et suppléants prend effet le 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour une durée de trois ans.

### **Article 5**

Cette décision diffusée au bulletin officiel du CNRS, sera portée à la connaissance des usagers du restaurant par voie d'affichage.

Fait à Talence, le 2 juillet 2018

**Le délégué régional**

**Younis HERMES**

DEC182401DRH

**Décision portant nomination de M. Jean DUPUY aux fonctions de responsable du Service Systèmes et traitement de l'information adjoint à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, M. Jean DUPUY, est nommé aux fonctions de responsable du Service Systèmes et traitement de l'information adjoint à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182474DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Ophélie SAISON-FRANCIOSO

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Madame Ophélie SAISON-FRANCIOSO en date du 6 novembre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Ophélie SAISON-FRANCIOSO, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Claude AMRA, membre nommé, Président de la section 8 « Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique » ;
- Madame Béatrice DAGENS, membre élue de la section 8 « Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique » ;
- Monsieur Bernard LEGRAND, membre nommé de la section 8 « Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique » ;
- Monsieur Laurent NICOLAS, directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- Madame Marie-Cécile PERA, membre élue de la section 8 « Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique ».

Fait à Paris , le 14 SEP. 2018

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182475DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Gildas BREGAIN

### LE PRÉSIDENT

- Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu le contrat de travail de Monsieur Gildas BREGAIN en date du 24 octobre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Gildas BREGAIN, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Laure QUENNOUELLE-CORRE, membre élue, Présidente de la section 33 « Mondes modernes et contemporains » ;
- Monsieur Emmanuel FRANCIS, membre élu de la section 33 « Mondes modernes et contemporains » ;
- Madame Marie GAILLE, directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national de sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- Madame Laurence MONTEL, membre élue de la section 33 « Mondes modernes et contemporains » ;

Fait à Paris , le **14 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182479DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Gaëlle GRANIER

### LE PRÉSIDENT

- Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu le contrat de travail de Madame Gaëlle GRANIER en date du 30 octobre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Gaëlle GRANIER, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Isabelle THERY-PARISOT, membre élue, Présidente de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » ;
- Monsieur Etienne COSSART, membre élu de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » ;
- Madame Sandrine COSTAMAGNO, membre nommée de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » ;
- Madame Nejma GOUTAS, membre élue de la section 31 « Hommes et milieux : évolution, interactions » ;
- Monsieur Nicolas TEYSSANDIER, chargé de mission, membre représentant l'institut national de l'écologie et de l'environnement (INEE) ;

Fait à Paris , le **14 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général

DEC182348DRH



Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 27 juin 2018, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation ;

## DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié comme suit :

### Les lignes suivantes sont supprimées

Nom	Prénom
<b>Institut des sciences humaines et sociales</b>	
M. POROT	Bertrand
<b>Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions</b>	
M. LOUDET	Jean Christophe

### Les lignes suivantes sont ajoutées

Nom	Prénom
<b>Institut des sciences de l'information et de leurs interactions</b>	
M. REVAULT D'ALLONNES	Adrien

**Institut des sciences biologiques**

M. CIANDRINI Luca

**Institut des sciences humaines et sociales**

M. CAZELLES Bernard

**Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes**

Mme ELIAS Florence  
M. DUDLEY John Michael

**Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions**

M. HU Yueyun  
M. RAYMOND Nicolas  
M. BOU AZIZ Olivier

Article II : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

**30 AOUT 2018**

Pour le Président



Le Directeur des ressources humaines  
Pierre COURAL



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182502DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Marie-Thérèse DUFFAU

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Madame Marie-Thérèse DUFFAU en date du 2 novembre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Marie-Thérèse DUFFAU, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe HOFFMANN, membre élu, Président de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » ;
- Madame Marie GAILLE, directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national de sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- Madame Isabelle KALINOWSKI, membre élue de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » ;
- Madame Cristina VIANO, membre nommée de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art ».

Fait à Paris , le **14 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182503DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Amélie CALDERONE

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Madame Amélie CALDERONE en date du 23 octobre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Amélie CALDERONE, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe HOFFMANN, membre élu, Président de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » ;
- Madame Marie GAILLE, directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national de sciences humaines et sociales (INSHS) ;
- Madame Isabelle KALINOWSKI, membre élue de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art » ;
- Madame Cristina VIANO, membre nommée de la section 35 « Sciences philosophiques et philologiques, sciences de l'art ».

Fait à Paris, le **14 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182347DRH  
portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Alexandre LE BOITE

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Monsieur Alexandre LE BOITE en date du 2 novembre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Alexandre LE BOITE, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Isabelle BERBEZIER, membre élue, Présidente de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Vincent CROS, membre élu de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Vincent JACQUES, membre élu de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Niels KELLER, directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique (INP) ;
- Madame Marie-Bernadette LEPETIT, membre nommée de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques ».

Fait à Paris, le **03 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

**DEC182345DRH**

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Jean-Charles WALTER

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Monsieur Jean-Charles WALTER en date du 6 novembre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### **Article unique :**

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Jean-Charles WALTER, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Philippe CLAUDIN, membre élu, Président de la section 5 « Matière condensée : organisation et dynamique » ;
- Madame Caroline BONAFOS, membre élue de la section 5 « Matière condensée : organisation et dynamique » ;
- Monsieur Damien FAURIE, membre élu de la section 5 « Matière condensée : organisation et dynamique » ;
- Monsieur Niels KELLER, directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique (INP) ;
- Monsieur David RODNEY, membre élu de la section 5 « Matière condensée : organisation et dynamique ».

Fait à Paris, le **03 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182342DRH

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Madame Virginia LIOY POLTRONERI

### LE PRÉSIDENT

- Vu l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu le contrat de travail de Madame Virginia LIOY POLTRONERI en date du 26 octobre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018.

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Madame Virginia LIOY POLTRONERI, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur Hugues ROEST CROLLIUS, membre nommé, Président de la section 21 « Organisation, Expression, Evolution des génomes, Bioinformatique et Biologie des systèmes » ;
- Madame Emmanuelle BOUVERET, membre élue de la section 21 « Organisation, Expression, Evolution des génomes, Bioinformatique et Biologie des systèmes » ;
- Madame Sandra DUHARCOURT, membre nommée de la section 21 « Organisation, Expression, Evolution des génomes, Bioinformatique et Biologie des systèmes » ;
- Monsieur Domenico LIBRI, chargé de mission scientifique, membre représentant l'institut national de sciences biologiques (INSB)
- Madame Dominique WEIL, membre élue de la section 21 « Organisation, Expression, Evolution des génomes, Bioinformatique et Biologie des systèmes ».

Fait à Paris, le **03 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

DEC182344DRH  
portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Fabio MEZZACAPO

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Monsieur Fabio MEZZACAPO en date du 18 octobre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Fabio MEZZACAPO, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Isabelle BERBEZIER, membre élue, Présidente de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Vincent CROS, membre élu de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Vincent JACQUES, membre élu de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques » ;
- Monsieur Niels KELLER, directeur adjoint scientifique, membre représentant l'institut national de physique (INP) ;
- Madame Marie-Bernadette LEPETIT, membre nommée de la section 3 « Matière condensée : structures et propriétés électroniques ».

Fait à Paris, le **03 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général



Décision N°DEC182562DRH.

## Le Président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,
- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS,
- Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,
- Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 modifié relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat,
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS,
- Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs de recherche, le 4 septembre 2018,

Considérant que l'article 29 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 dispose que : « Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale » ;

Considérant que M. Dunoyer, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon, est placé en position de détachement auprès du secrétariat général de la province sud de la Nouvelle Calédonie depuis le 11 juin 2018 ;

Considérant que par décision datée du 23 juin 2015, M. Dunoyer a fait l'objet, suite à l'avis de la commission administrative compétente, d'une première sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de fonction d'une durée d'un an assortie d'un sursis de onze mois pour manquement au principe d'intégrité scientifique ;

Considérant que suite à de nouvelles allégations portant sur des irrégularités de figures d'articles dont M. Dunoyer est co-auteur, une commission d'enquête mixte a été constituée le 20 février 2017 par le CNRS et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich ; que cette commission a été chargée de se prononcer sur la nature, la gravité et les conséquences des figures manipulées sur l'exactitude des données et conclusions publiées dans la littérature scientifique ;

Considérant que suite aux auditions des auteurs des articles examinés, à savoir M. Voinnet, M. Dunoyer, M. Navarro, M. Schott et M. Pfeffer, la commission d'enquête a rendu un rapport concluant à des méconduites scientifiques fréquentes et délibérées dans les cinq articles examinés ; qu'elle a constaté la responsabilité de M. Dunoyer dans plusieurs manipulations irrégulières de figures ; qu'il ressort en outre du rapport de la commission d'enquête que des erratum et corrigendum comprenant de nouvelles irrégularités ont été publiés postérieurement au prononcé de la première sanction ; qu'en conséquence, elle en a conclu qu'il existait un manquement aux bonnes pratiques scientifiques dans les articles examinés ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs de recherche réunie le 4 septembre 2018 en formation disciplinaire sur la situation de M. Dunoyer, qu'il a, postérieurement au prononcé d'une première sanction, envoyé plusieurs errata incomplets dans lesquels n'étaient pas corrigées des images qu'il savait manipulées ; que de surcroît M. Dunoyer est l'auteur de manipulations d'une figure dans l'erratum d'un article, dont le caractère intentionnel est avéré ; qu'en

conséquence, la CAP en a conclu que postérieurement au prononcé d'une première sanction disciplinaire M. BO Oct. 2018 / p.384  
Dunoyer a continué à faire preuve d'une attitude irresponsable ;

Considérant que M. Dunoyer a reconnu sa responsabilité, postérieurement au prononcé de la sanction en juin 2015, d'avoir envoyé à la revue Science une version incomplète et contestable du corrigendum et la poursuite du comportement fautif lié aux erreurs non corrigées dans les corrigendum ou errata.

Considérant qu'il résulte des faits de l'espèce, révélés par la commission d'enquête et confirmés par la commission administrative paritaire que M. Dunoyer a manqué à ses obligations d'intégrité et de probité ; que ces manquements sont d'autant plus graves que M. Dunoyer appartient au corps des directeurs de recherche ;

Considérant, qu'en commettant les faits susmentionnés, M. Dunoyer a gravement porté atteinte à l'image du CNRS et de la communauté scientifique dans son ensemble ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de M. Dunoyer.

## DECIDE

**Article 1 :** La sanction d'abaissement au 4ème échelon (sanction du deuxième groupe) est prononcée à l'encontre de M. Dunoyer, agent n°21645, Directeur de recherche de deuxième classe, actuellement placé au 5ème échelon.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **2 OCT. 2018**

Antoine PETIT

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.



## Décision N° DEC181967DRH

### Le président-directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique

- Vu** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** la décision n°080040DRH du 22 juillet 2008 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;
- Vu** la décision n°DEC130862DRH du 21 mars 2013 modifiant la décision du 22 juillet 2008 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions au CNRS ;
- Vu** le contrat de travail n° [...] de M. X, signé le [...] ;
- Vu** l'avis émis par la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du CNRS, réunie le 14 juin 2018 ;

Considérant que l'article 43-1 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 dispose que : « Tout manquement au respect des obligations auxquelles sont assujettis les agents publics, commis par un agent non titulaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, est constitutif d'une faute l'exposant à une sanction disciplinaire, sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par le code pénal. » ;

Considérant que Monsieur X, agent en contrat à durée indéterminée, est affecté au sein de [...] situé à [...], en qualité de responsable des partenariats ; que, par suite, M. X a été placé en congé sans rémunération pour convenances personnelles d'une durée de trois ans à compter du [...] ;

Considérant que Monsieur X a refusé à plusieurs reprises, de se soumettre aux règles d'organisation et de fonctionnement des services du CNRS, en niant notamment les règles internes afférentes à la négociation des contrats et en s'investissant dans des missions qui ne relevaient pas de ses fonctions ;

Considérant que, de manière générale, M. X ne se conforme ni aux instructions de sa responsable hiérarchique, ni à celles de sa directrice d'unité ; que par ailleurs, il a adopté un comportement irrespectueux à l'encontre de sa responsable hiérarchique en remettant en cause les compétences de cette dernière et en utilisant un style de langage inapproprié à son égard.

Considérant que le comportement de M. X apparaît également inapproprié à l'égard de ses collègues du service partenariat et valorisation de la délégation ; que ses propos ont été de nature à dévaloriser les actions de ce service et ont eu pour objet de mettre en cause fréquemment la qualité du travail des agents de ce même service ;

Considérant que M. X a fait part, dans plusieurs échanges avec des partenaires extérieurs, de ses considérations négatives sur le fonctionnement administratif du CNRS ;

Considérant qu'en commettant les faits susmentionnés, Monsieur X a gravement manqué à ses obligations d'obéissance hiérarchique, de respect de la hiérarchie et de ses collègues de travail, et de réserve ;

Considérant que ce comportement a porté atteinte à l'image du CNRS ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'égard de Monsieur X;

## DECIDE

**Article 1 :** La sanction d'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 3 mois est prononcée à l'encontre de Monsieur X, agent en contrat à durée indéterminée (n°[...]) .

**Article 2 :** Cette décision prendra effet à compter de la date de la réintégration de Monsieur X, à l'issue de son congé sans rémunération ;

**Article 3 :** La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 13 juillet 2018

Le président-directeur général du CNRS

Antoine PETIT

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC182407DRH

**Décision portant nomination de Mme Magali LEROUX fonctions de responsable du Service Développement Professionnel Chercheurs adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Magali LEROUX, est nommée aux fonctions de responsable du Service Développement Professionnel Chercheurs adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182406DRH

**Décision portant nomination de Mme Oriane Péault aux fonctions de responsable du Service Conseil et Expertise Juridique adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Oriane Péault, est nommée aux fonctions de responsable du Service Formation et Itinéraires Professionnels adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182405DRH

Décision portant nomination de M. Stéphane PAGNAT aux fonctions de responsable du Service Central des Concours adjoint à la Direction des Ressources Humaines

LE DIRECTEUR,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, M. Stéphane PAGNAT, est nommé aux fonctions de responsable du Service Central des Concours adjoint à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182404DRH

**Décision portant nomination de Mme Muriel PERIER aux fonctions de responsable de l'Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Muriel PERIER, est nommée aux fonctions de responsable de l'Observatoire des Métiers et de l'Emploi Scientifique adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182403DRH

**Décision portant nomination de Mme Géraldine PHILIPPOT aux fonctions de responsable du Service Pensions et Accidents du Travail à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Géraldine PHILIPPOT, est nommé aux fonctions de responsable du Service Pensions et Accidents du Travail adjoint à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182402DRH

**Décision portant nomination de Mme Véronique GUENY aux fonctions de responsable du service Effectif et Contrôle de Gestion adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Véronique GUENY, est nommée aux fonctions de responsable du service Effectifs et Contrôle de Gestion adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90

DEC182400DRH

**Décision portant nomination de Mme Céline De Barros aux fonctions de responsable du Service Formation et Itinéraires Professionnels adjointe à la Direction des Ressources Humaines**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n° 150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines.

**DÉCIDE :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Mme Céline De Barros, est nommée aux fonctions de responsable du Service Formation et Itinéraires Professionnels adjointe à la DRH.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2018

Le directeur  
de la Direction des ressources  
humaines

Pierre Coural



[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Campus Gérard-Mégie  
3 rue Michel-Ange  
75974 PARIS

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 53 90



## Décision de création du jury professionnel chercheurs

*Politique handicap / Procédure de titularisation*

**DEC182473DRH**

portant création du jury professionnel pour la titularisation de Monsieur Cédric BOULART

### LE PRÉSIDENT

- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de Président-Directeur Général du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu** l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique,
- Vu** la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,
- Vu** le contrat de travail de Monsieur Cédric BOULART en date du 10 novembre 2017, établi pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 octobre 2018

### DECIDE

#### Article unique :

Sont nommées en tant que membres du jury chargé d'apprécier l'aptitude professionnelle de Monsieur Cédric BOULART, les personnes dont les noms suivent :

- Madame Géraldine SARTHOU, Présidente, membre élue de la section 19 « Système terre : enveloppes superficielles » ;
- Monsieur Gwénael BERTHET, membre élu de la section 19 « Système terre : enveloppes superficielles » ;
- Monsieur Laurent BOPP, membre nommé de la section 19 « Système terre : enveloppes superficielles » ;
- Madame Martine HOSSAERT, directrice adjointe scientifique, membre représentant l'institut national de l'écologie et de l'environnement (INEE) ;
- Monsieur Benoît LAURENT, membre élu de la section 19 « Système terre : enveloppes superficielles » ;

Fait à Paris, le **14 SEP. 2018**

Antoine PETIT  
Président-Directeur Général

**BULLETIN OFFICIEL DU CNRS**

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16

**Directeur de la publication**  
Christophe Coudroy

**Pour consulter le BO et ses archives**  
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution  
Septembre 2018  
ISSN 1148-4853

